

12563582

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 06/10/2025
Retour Préfecture : 06/10/2025



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 26 juin 2025

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 26 juin 2025

1 - Délégations de vote.	7
2 - Désignation du secrétaire de séance.	7
3 - Communications du Président.	7
3.1 - Communications du Président. Actions mises en œuvre suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France sur la gestion de la communauté d'agglomération Amiens Métropole pour les exercices 2018 et suivants.	8
4 - Procès-verbal de la séance du 15 mai 2025. Approbation.	8
5 - Décisions du Président. Compte rendu.	8
6 - Décision Modificative n° 1. Exercice 2025.	9
8 - Compte administratif. Exercice 2024. Election du président de séance.	10
7 - Compte de gestion. Exercice 2024.	10
9 - Compte administratif. Exercice 2024.	10
10 - Compte administratif. Exercice 2024. Affectation des résultats.	19
11 - Autorisation de programme. Accessibilité. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.	20
12 - Autorisation de programme. Stratégie foncière. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	20
13 - Autorisation de programme. Acquisition de gros équipements. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	21
14 - Autorisation de programme Dotations de communauté. Equipements sportifs et culturels de proximité. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.	21
15 - Autorisation de programme. Gros entretien des ouvrages d'art. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	22
16 - Autorisation de programme. Reconstruction du pont Jules Barni. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	23
17 - Autorisation de programme. Aménagement et entretien des espaces publics. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	23
18 - Autorisation de programme. Equipement de voirie et de signalisation verticale. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	23
19 - Autorisation de programme. Effacement des réseaux. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	23
20 - Autorisation de programme. Gros entretien signalisation lumineuse tricolore. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	23
21 - Autorisation de programme. Modernisation de l'éclairage public. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	24
22 - Autorisation de programme. Sécurisation des points écoles. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	24
23 - Autorisation de programme. Plan de déplacements de l'administration d'Amiens Métropole. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	25

24 - Autorisation de programme. Plan de stratégie patrimoniale. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.....	25
25 - Autorisation de programme. Budget annexe Transport. Système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	26
26 - Autorisation de programme. Plan Vélo. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	26
27 - Autorisation de programme. Plan stratégie numérique. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	26
28 - Autorisation de programme. NPNRU. Quartiers Nord, Espaces publics, Colvert. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.	27
29 - Autorisation de programme. Direction de l'action Culturelle et du Patrimoine. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025	27
30 - Autorisation de programme. Bibliothèques d'Amiens Métropole et réseau des bibliothèques. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.....	28
31 - Autorisation de programme. Parc zoologique. Travaux annuels, maintien en état et achats divers. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.....	28
32 - Autorisations de programme. Musées d'Amiens. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	29
33 - Autorisation de programme. Modernisation du Coliseum. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.....	30
34 - Autorisation de programme. Travaux et équipements sur les structures sportives. Affectation et autorisations administratives. Année 2025. Fonds de concours. Conventions	30
35 - Autorisation de programme. Budget annexe Assainissement. Réhabilitation des réseaux d'assainissement. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.....	31
36 - Autorisation de programme. Budget annexe Assainissement. Station d'épuration Ambonne. Modernisation de l'aération des bassins et des automatismes. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.....	31
37 - Autorisation de programme. Budget annexe Eau. Travaux sur captages. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.....	32
38 - Autorisation de programme. Travaux sur eaux pluviales urbaines. Affectation et autorisations administratives. Année 2025	32
39 - Autorisation de programme. Renouvellement du patrimoine arboré. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.	32
40 - Autorisation de programme. Mégacité travaux. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.....	32
41 - Autorisation de programme. Office de Tourisme et des Congrès. Affectation et autorisations administratives. Année 2025.....	33
42 - Actions d'animation et de promotion. Subventions. 3ème répartition. Année 2025.	33
43 - Association APREMIS. Subvention. Année 2025. Convention.	33
44 - Amiens. Ensemble immobilier dénommé Debouverie situé au 500 avenue du 14 Juillet 1789. Cession.....	34
45 - Allonville. RD247 rue des Auges. Aménagements sécuritaires. Fonds de concours. Conventions.	34

46 - Allonville. Rue du Petit Camon. Aménagement d'un piétonnier et d'une écluse routière. Fonds de concours. Convention.	35
47 - Amiens. Rue Jean-Marc Laurent. Tronçon Prague Mistral. Fonds de concours. Convention.	36
48 - Cagny / Longueau. SNCF Réseau. Co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et des travaux de réfection de l'OA 130 rue Valentin Haüy. Convention.	37
49 - Thézy-Glimont. Requalification de la rue Paul Morel. Fonds de concours. Convention.	37
50 - SNCF Voyageurs. Transport scolaire sur le réseau TER des scolaires du Ressort Territorial. Convention.	38
51 - Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités. Adhésion et désignation de représentants.	38
52 - Aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises. Subventions. Année 2025. Convention-type.	38
53 - Soutien aux structures accompagnant la création et le développement de l'entrepreneuriat sur le territoire d'Amiens Métropole. Subventions. Année 2025. Conventions.	41
54 - Amiens. Aide à l'immobilier d'entreprise. SAS Boulangerie Pâtisserie Les Epicuriens. Subvention. Convention.	42
55 - Projet de Canal Seine Nord Europe. Contrat Territorial de Développement Santerre-Haute Somme.	44
56 - URSSAF Picardie. Partenariat 2025-2029. Convention.	46
57 - Challenge Amiens Campus 2025-2026. 17^{ème} édition. Règlement.	47
58 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions. 3^{ème} répartition. Année 2025. Convention.	47
59 - Crédits FEDER/FSE+/FTJ du programme régional Hauts-de-France 2021-2027. Dispositif territorial intégré. Règlement intérieur du Comité de présélection local. Désignation de représentants.	47
60 - Association Terres Zen. Subvention. Année 2025. Convention.	48
61 - Chambre d'Agriculture de la Somme. Protocole-cadre de l'agriculture périurbaine. Année 2024. Convention.	48
62 - Amiens. Clésence. Acquisition de 14 logements situés rue Gutenberg. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie d'Amiens Métropole. Convention	49
63 - Amiens. Clésence. Construction de 16 logements ANRU situés rue Robert Lecoq. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.	49
64 - Amiens. S.A. Coopérative Picardie Maritime Habitat. Réalisation de 8 logements individuels PSLA situés ZAC Renancourt (îlot C2-2). Emprunt auprès de la Banque Postale. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.	49
65 - Rumigny. AMSOM Habitat. Réalisation de 17 logements situés rue de Sains. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.	50
66 - Contrat de Ville. Appel à projets 2025. Subventions. 1^{ère} répartition. Conventions.	50

67 - Amiens Métropole, Pays d'Art et d'Histoire. Actualisation des tarifs. Saison 2025-2026.	50
68 - Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Actualisation des tarifs 2025-2026.	50
69 - Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Calendrier prévisionnel des expositions temporaires.	51
70 - Concession de service public d'exploitation du Zénith d'Amiens Métropole. Actualisation de la grille tarifaire.	51
71 - La Lune des Pirates. Achat de matériel pour la salle de concert. Subvention d'investissement. Année 2025. Convention.	51
72- Musées d'Amiens. Dépôt de deux tableaux du Domaine de Chaalis, propriété de l'Institut de France. Convention.	52
73 - Musées d'Amiens. Principe de partenariat avec les Amis des Musées d'Amiens. Convention-type de mécénat.	53
74 - Bibliothèque nationale de France. Renouvellement de la convention de pôle associé.	53
75 - Amiens. Dénomination du Boulodrome de Boule Lyonnaise en Daniel THOMAS.	53
76 - Délégation de service public. Centre aquatique Aquapôle. Grille tarifaire 2025-2026.	54
77 - Aides aux sportifs de haut niveau. Subventions. Année 2025. Conventions-types.	55
78 - Manifestations sportives. Subventions et aides diverses aux déplacements et projets. Année 2025. Avenants.	56
79 - Remise gracieuse. Budget principal.	57
80 - Agence de l'Eau Artois-Picardie. Programme Concerté pour l'Eau 2025-2030.	57
81 - Espaces Naturels Sensibles. Préservation et valorisation des espaces naturels du territoire d'Amiens Métropole. Conseil aux communes. Subvention. Année 2025. Convention.	57
82 - Office du Tourisme et des Congrès. Taxe de séjour. Actualisation des tarifs. Année 2026.	58
83 - Vœux et questions orales.	59
83.1 - Vœu. Consolidons l'Europe par ses territoires - Préservons pour nos collectivités territoriales la politique européenne de cohésion.	59
83.2 - Vœu pour la sauvegarde de l'emploi sur le site d'Ynsect à Poulainville.	59
83.5 - Question orale sur le sort des emplois de l'usine Ynsect.	60
83.3 - Vœu en faveur du maintien du financement des ateliers de pratique artistique.	63
83.4 - Question orale : la situation de la salle de boxe d'Etouvie.	65

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur **Alain GEST**.

Ont assisté à la séance : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÈCLE, de JENLIS, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, MM. LORIC, RIFFLART, Mmes BEN MOKHTAR, MAKDASSI, HAMADI, CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mmes LE CLERCQ, ROY, GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mmes BOHAIN, DELAHOUSSE, MM. GUÉRIN, PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX, NOUAOUR, DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, BOCHÉ, MM. DESPERELLE, MOLLIENS, PIOT, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOUR, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, BARDET, Mme DUBREUCQ, M. VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, EVRARD, FIN, Mme FERRARO, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, M. BUSON, Mme CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÊTU, M. LELEU.

Membres empêchés : M. DÉMARET (pouvoir à M. BARDET), Mme LAVALLARD (pouvoir à Mme VERRIER), MM. RIFFIOD (pouvoir à Mme DELAHOUSSE), STENGEL (pouvoir à M. MERCUZOT), VITRY (pouvoir à M. TAUFOUR), Mme VAGNIEZ (pouvoir à Mme LE CLERCQ), M. CHAMPION (pouvoir à Mme RAMBOUR), Mme DJAROUNE (pouvoir à M. BOCQUILLON), M. SANGLARD (pouvoir à Mme BOCHÉ), Mme VANDEPITTE (pouvoir à M. PENAUD), MM. LAVIALLE (pouvoir à Mme CRINON), OURDOUILLÉ (pouvoir à M. MAQUET), Mme BOUCHEZ (pouvoir à M. FOUCAULT), MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), DUMEIGNE (pouvoir à M. DUFOUR). MM. THÉVENIAUD, Mmes VILLIERS, ZOUINI (qui siège habituellement pour la commune de Sains-en-Amiénois), et M. ABET se sont excusés. MM. BAÏS, DOREZ, JEUNIAUX, Mmes MARCHAND, GIRARD.

La séance a été **ouverte** à 18 H 06 et a été levée à 22 H 13.

Mouvements arrivées : Mme TREFCON est arrivée à 18h11 (point n° 3.1), Mme FERRARO est arrivée à 18h13 (point n° 5), Mme RODINGER est arrivée à 18h13 (point n° 6), M. DÈCLE est arrivé à 18h14 (point n° 6), Mme BEN MOKHTAR est arrivée à 18h16 (point n° 6), Mme BOCHÉ (pouvoir de M. SANGLARD) est arrivée à 18h18 (point n° 6), Mmes BRUNEL et DERIVERY sont arrivées à 18h20 (point n° 6), M. SAVREUX (pouvoir de M. DUFLOT) est arrivé à 18h22 (point n° 6), Mme FOURÉ est arrivée à 18h24 (point n° 6), MM. BARA et de JENLIS sont arrivés à 18h30 (point n° 9), Mme DELÉTRÉ est arrivée à 18h34 (point n° 9), Mme SAVARIEGO (pouvoir à M. LORIC) est arrivée à 19h09 (point n° 9), Mme ROSE-TÊTU est arrivée à 19h12 (point n° 9), M. DUFLOT (pouvoir à M. SAVREUX) est arrivé à 19h14 (point n° 9), Mme ROY (pouvoir à M. GUÉRIN) est arrivée à 19h25 (point n° 15), M. JARDÉ est arrivé à 20h17 (point n° 51).

Le point n° 8 a été voté avant le point n° 7.

M. GEST a quitté la salle lors du vote du compte administratif (point n° 9) de 19h19 à 19h20 et la séance a été présidée par M. DESSEAUX.

M. GEST : Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. Daniel DÉMARET	donne pouvoir à	M. Bruno BARDET
Mme Nathalie LAVALLARD	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
M. Richard RIFFIOD	donne pouvoir à	Mme Juliette DELAHOUSSE
M. Clément STENGEL	donne pouvoir à	M. Benoît MERCUZOT
M. Claude VITRY	donne pouvoir à	M. Hubert TAUFOUR
Mme Nathalie VAGNIEZ	donne pouvoir à	Mme Nathalie LE CLERCQ
M. Jean-Paul CHAMPION	donne pouvoir à	Mme Isabelle RAMBOUR
Mme Stéphanie DJAROUNE	donne pouvoir à	M. Bernard BOCQUILLON
M. Jonathan SANGLARD	donne pouvoir à	Mme Audrey BOCHÉ
Mme Maryse VANDEPITTE	donne pouvoir à	M. Guy PENAUD
M. Arnaud LAVIALLE	donne pouvoir à	Mme Isabelle CRINON
M. Pascal OURDOUILLÉ	donne pouvoir à	M. Éric MAQUET
Mme Marie-Hélène BOUCHEZ	donne pouvoir à	M. Marc FOUCAULT
M. François DÉCAVÉ	donne pouvoir à	Mme Evelyne BECKER
M. Benoît DUMEIGE	donne pouvoir à	M. Georges DUFOUR
M. Guillaume DUFLOT	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
Mme Isabelle SAVARIEGO	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Jean-Christophe LORIC
Mme Mathilde ROY	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Michaël GUÉRIN
M. Philippe THÉVENIAUD	s'excuse	
Mme Ingrid VILLIERS	s'excuse	
Mme Marie-Christine ZOUINI (qui siège habituellement pour la commune de Sains-en-Amiénois)	s'excuse	
M. Daniel ABET	s'excuse	

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GEST : Je vous propose de désigner Thomas LHERMITTE en qualité de secrétaire de la séance, si vous en êtes d'accord.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Vous avez pu constater qu'un vœu figurait déjà à l'ordre du jour de notre séance, et je vous informe que j'ai également reçu deux autres vœux ainsi que deux questions orales que nous évoquerons en fin de séance, comme habituellement.

Je vous précise également que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 2 octobre à 18 heures ici même.

Par ailleurs, j'ai appris cette semaine que le service Mobilité avait candidaté au dispositif Objectif Employeur Pro-Vélo, et Amiens décroche le label d'Employeur Pro-Vélo pour les sites du secteur Centre, et au plus niveau, c'est-à-dire Or, et au même niveau que la Métropole lilloise avec un score de 78%.

3.1 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT. ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUITE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE POUR LES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS.

M. GEST : La Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France a procédé, fin 2023 et début 2024, au contrôle des comptes et de la gestion d'Amiens Métropole sur les années 2018 et suivantes et son rapport d'observations définitives a été communiqué au Conseil d'Amiens Métropole le 23 mai 2024. Conformément au code des juridictions financières, dans un délai d'un an à compter de la présentation dudit rapport, je vous présente les actions que la collectivité a entreprises à la suite des rappels au droit et recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes, éléments qui lui seront communiqués. Les actions sont détaillées dans le document joint à cette délibération dont vous avez été destinataires. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ? Benoît souhaite-t-il dire un mot ?

M. MERCUZOT : Si vous avez pris le temps de le lire, vous constaterez que nous avons mis en œuvre la totalité des recommandations qui ont été exprimées il y a un an par la Chambre Régionale des Comptes, notamment sur la question des procédures utilisées pour porter atteinte à la probité, étant entendu que sur cette question et concernant les élus, nous ferions appel à la procédure mise en place avec le Conseil Départemental. Par ailleurs, vous pourrez constater que concernant l'annualisation des dépenses etc., l'ensemble des éléments ont été mis en œuvre comme suggéré ou demandé par la Chambre Régionale des Comptes. Je dis suggéré ou demandé parce qu'il y a à la fois les rappels au droit, que nous respectons totalement, et des recommandations.

M. GEST : Y a-t-il d'autres questions ou interventions sur ce sujet ?

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2025. APPROBATION.

M. GEST : Ce procès-verbal a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ?

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 14 mai et le 18 juin 2025. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce sujet ?

DONT ACTE

6 - DECISION MODIFICATIVE N° 1. EXERCICE 2025.

M. MERCUZOT : Je rappelle que nous avons voté le budget il n'y a pas si longtemps, mais c'est un premier moment où nous pouvons faire le bilan de ce qu'il va nous manquer en inscription de dépenses et de ce que nous pouvons ajouter en inscription de recettes, qu'il s'agisse du fonctionnement ou de l'investissement.

Concernant le fonctionnement, il est proposé d'ajuster nos recettes en les augmentant de 1.351.000 €. Cette somme provient pour partie de remboursements d'assurance pour des dommages que la collectivité a subis il y a de nombreuses années parfois. Il y a également un ajustement des produits fiscaux, et une subvention diverse de 132 000 € de l'ONF. Nous augmentons nos recettes, mais nous augmentons également nos dépenses, et ce de manière plus importante que nos recettes. Pour plus de la moitié, c'est dû au fait que le fameux prélèvement de l'Etat qu'il s'est engagé à nous rembourser sur les trois ans qui viennent, le DILICO, a finalement été supérieur de 1.123.000 € par rapport à ce qui avait été calculé au moment du vote du budget. Les règles posées par Bercy sur les différents modes de calcul sont extrêmement compliquées et il y avait une incertitude sur le sort réservé à la métropole de Lyon, c'est-à-dire devait-on le considérer comme un département, comme une commune, comme une intercommunalité. Le choix qui a été fait a amené l'Etat à prélever davantage dans le bloc dans lequel ne figure plus la métropole de Lyon, ce qui fait que nous sommes amenés à payer en dépenses 1 123 000 € de plus. Pour information, j'étais hier à la Commission des finances organisée par France Urbaine, et notamment la ville du Mans a eu la même mauvaise surprise que nous, et dans des proportions encore plus importantes.

De surcroît, nous avons un certain nombre de demandes d'autorisations de dépenses courantes, notamment 125 000 € de charges d'entretien et de maintenance, 60 000 € de subvention pour le crématorium, mais qui seront annulées au budget supplémentaire. Quand on regarde notre section de fonctionnement, cette décision modificative aboutit à dégrader le delta de gestion courante de 808 000 €. Nous arrivons à le dégrader moins que l'augmentation du prélèvement fait par l'Etat de 1 123 000 €.

Concernant l'investissement, il est proposé d'ajuster les demandes de crédit en fonction de l'avancement des dossiers. Il y a donc des révisions à la baisse et quelques révisions à la hausse. Concernant la participation à nos différentes ZAC, Gare la Vallée et Renancourt, une sorte de jeu de vases communicants est réalisé, soit +500 000 € pour l'une et -500 000 € pour l'autre. Il y a 205 000 € pour la reconstruction de la médiathèque d'Etouvie, 150 000 € pour la bibliothèque de Ferrières, 174 000 € pour le patrimoine forestier, et 1 million d'Euros pour le Coliseum. Je rappelle que cette nouvelle dalle froide de béton va nous permettre une économie très substantielle en fluide. De la même façon qu'il est proposé d'augmenter de 400 000 € les dépenses en investissement, il est proposé d'augmenter de plus de 2 600 000 € les subventions attendues. Si nous inscrivons les subventions, c'est parce que nous avons la certitude de les obtenir. Cela nous permet donc de réduire le recours à l'emprunt prévisionnel envisagé au moment du budget primitif de 1 393 000 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je remercie Benoît MERCUZOT d'avoir donné ces éléments car nous sommes effectivement victimes de décisions de l'Etat. Par exemple, l'augmentation nécessaire pour combler le déficit de la Caisse nationale de Retraite des collectivités locales, soit quatre années à combler cela, va représenter +7,5 millions d'Euros d'ici 2028, soit +38% de la masse salariale à masse salariale constante. Ce poids considérable s'ajoute au DILICO, avec une crainte considérable pour l'année 2026. On parle d'une année blanche, mais ce peut être simplement pour remettre les mêmes sommes que l'année précédente ou les mêmes sommes

avec du DILICO en plus. J'ai participé au conseil d'administration de France Urbaine, et il y a beaucoup d'inquiétude de la part de toutes les collectivités. Il y a le fait que l'Etat ne nous reverse pas ce qu'il nous doit. Je rappelle que nous n'avons pas demandé la suppression de la taxe d'habitation, elle doit être compensée par des versements de TVA, lesquels ont été gelés, c'est-à-dire que les caisses de l'Etat bénéficient d'une augmentation des rentrées de TVA mais on nous verse la même chose que l'année précédente. Cela signifie que l'impact des décisions de l'Etat en 2025 représente 5,5 millions d'Euros, soit une baisse de recettes de 2%.

Parallèlement, des conséquences commencent à se faire sentir compte tenu que d'autres collectivités, souvent partenaires, sont elles-mêmes confrontées à des difficultés identiques et réduisent parfois des aides. Parfois, nos acteurs locaux, associatifs ou autres, espèrent que nous allons compenser les pertes venant d'autres collectivités, ce qui est totalement impossible. Enfin, je comprends très bien les besoins des services d'incendie et de secours mais +8,4% en deux ans, passer de 8,9 à 9,681 millions, c'est beaucoup. Je le dis à la Présidente du SDIS, nous comprenons les obligations, nous savons pouvoir compter sur les sapeurs-pompiers, mais il est impossible de continuer à ce rythme d'augmentation. Il faut être en mesure de contrôler tout cela. Sans pleurer en permanence sur le lait renversé, concevoir un budget devient un exercice extrêmement délicat, surtout dans une collectivité qui, au départ, a bénéficié de nombreuses aides pour mutualiser ses compétences et qui n'est plus du tout encouragée aujourd'hui à mutualiser. C'est donc un véritable souci, surtout quand on veut, de plus, maîtriser la dette, ce qui est fait - comme nous le verrons au Compte administratif. J'entends dire ou je lis parfois que notre collectivité est super endettée. Je vais laisser Benoît présenter les chiffres qui parlent mieux qu'un long discours. Et nous voulons rester à des taux d'imposition stables puisqu'il n'y a plus que la taxe foncière maintenant, laquelle n'est payée que par les propriétaires, c'est-à-dire par un gros tiers de la population de notre agglomération. Il y a donc un véritable souci sur la constitution des recettes de notre collectivité. Je mets donc la décision modificative n° 1 aux voix.

ADOPTE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, Mmes DELATTRE, DESBUREAUX et NOUAOUR, ont voté contre.

M. GEST : Il s'agit ensuite du compte de gestion que nous allons présenter en même temps que le compte administratif.

8 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2024. ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE.

M. GEST : Sachant que la présentation du compte administratif nécessite que le Président sorte, ce que je ferai pour me plier à cette loi magnifique et absolument pas désuète de la République, je vous propose le premier vice-président Patrick DESSEAUX.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 - COMPTE DE GESTION. EXERCICE 2024.

9 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2024.

M. MERCUZOT : Comme il s'agit des mêmes chiffres, je vais donc présenter le compte administratif et le compte de gestion 2024. Le document vous sera envoyé par mail et vous pourrez prendre tout le temps nécessaire pour le consulter. Il faut constater que nos recettes ont

augmenté de 2,8% en 2024, et c'est très essentiellement du fait de notre territoire bien davantage que du fait des dotations ou des compensations d'impôt que nous octroie l'Etat. En réalité, le reversement de TVA est resté à 0%, donc avant même que le gel ne soit décidé, pour cette année 2025, entre 2023 et 2024. En revanche, en matière d'impôts locaux, de taxes et de fiscalité, à noter une augmentation de 6,3%, correspondant à ce que nous a rapporté la contribution foncière des entreprises et qui montre que l'activité économique sur notre territoire est restée soutenue par rapport à 2023. Un certain nombre d'autres chiffres sont intéressants. A noter également que les recettes d'activités des services ont augmenté de 30%. Nous n'avons heureusement pas augmenté tous nos tarifs de 30% entre 2023 et 2024, mais c'est tout simplement qu'un certain nombre de recettes n'avaient pas été perçues en 2023 et ont été facturées et perçues en 2024. Ce sont notamment des recettes liées à la gestion de notre immobilier. En effet, nous louons à un certain nombre d'occupants des immeubles, notamment sur Gare La Vallée, et un certain nombre de titres de recettes en contrepartie de cette location n'avaient pas été facturés en 2023, c'est pourquoi l'activité des services connaît ce bond. C'est toutefois insatisfaisant puisque c'est la preuve que nous avons une difficulté pour une véritable annualité de nos recettes. La Direction des Affaires financières travaille d'arrache-pied pour faire en sorte que dans les prochaines années, ce phénomène ne se reproduise pas.

Les dotations versées par l'Etat ont augmenté de 3,4%, ce qui représente un total d'un peu plus de 1 million d'Euros. Il faut souligner que l'Etat nous a repris 1,6 million d'Euros qu'il nous avait donné en trop en 2023 suite à la suppression de la taxe d'habitation. Je précise que sont toujours soumises à la taxe d'habitation les résidences secondaires, que nous sommes tenus de faire des déclarations à la GMBI, et il s'avère que ces déclarations étaient plus ou moins parfaites et ont amené l'Etat à prélever et donc à nous reverser 1,6 million en trop que l'Etat nous a donc repris en 2024.

Concernant les dépenses, elles ont augmenté, hors frais financiers, de 6%. En tout premier lieu, il y a les dépenses de personnel. On retrouve notamment dans les médias des analyses disant que les collectivités territoriales ont des masses salariales très importantes, et quelqu'un qui n'y connaît rien mais veut avoir l'air intelligent, au vu des comptes de la Métropole peut s'étonner que sur un total de 245 millions de dépenses, 155 millions concernent la masse salariale. Auquel cas, on va se dire qu'à Amiens Métropole, on fait n'importe quoi. Sauf que nous avons la totalité de la masse salariale, c'est-à-dire non seulement la nôtre, mais celle de la Ville et celle de quelques autres, notamment du CCAS. Si nous enlevons tous les remboursements que nous percevons, la masse salariale de la Métropole n'est pas de 150 millions, mais de 52 millions d'Euros. Notre masse salariale est particulièrement faible par rapport aux compétences exercées par notre Métropole.

Les activités des services ont augmenté de 11,4%. Là encore, on note une augmentation de 2,5 millions d'Euros concernant les fluides entre 2024 et 2023 parce qu'un certain nombre de factures de fluides de 2023 ont seulement été payées en 2024. A noter enfin la forte hausse de 2023 à 2024 de notre contribution au Service départemental d'Incendie et de Secours, soit +5,7%. On peut s'interroger sur ce montant d'augmentation bien plus élevée que l'inflation. Et si nos dépenses de fonctionnement ont augmenté de +6%, soit +14 millions d'Euros entre 2023 et 2024, un peu plus de 3 millions correspondent au versement d'une subvention d'équilibre à notre budget annexe Déchets ménagers en 2024.

En matière d'investissements, le budget principal a réalisé un peu plus de 44 millions d'Euros d'investissements, donc sensiblement plus qu'en 2023. Cela n'est pas étonnant puisque dans toutes les collectivités, les investissements sont plus importants en fin de mandat car les projets sont mûrs et sont en cours de réalisation. C'est la délégation de la Culture et du Patrimoine qui a le plus consommé avec 12,5 millions d'Euros. C'est notamment lié aux investissements réalisés

sur le zoo. Viennent ensuite l'habitat et la rénovation urbaine pour 7,1 millions d'Euros, puis l'entretien et l'usage des espaces publics pour 6,7 millions d'Euros. Les budgets annexes ont investi 29 244 000 €. Pour notre collectivité, budget principal et budgets annexes représentent des investissements réalisés en 2024 de pratiquement 75 millions d'Euros.

En matière d'autorisations de programmes, d'abord le zoo pour 8,3 millions d'Euros, l'achat de matériel roulant, mélangeant budget principal et budgets annexes, pour 7 640 000 €, le renouvellement des réseaux pour pratiquement 7 millions d'Euros, puis le plan Stratégie numérique pour quasiment 3 millions d'Euros.

Cela nous conduit à faire un bilan global de l'année 2024. L'épargne de gestion, c'est-à-dire la différence entre nos recettes et nos dépenses, s'est chiffrée à 34 350 000 €, soit beaucoup moins qu'en 2023 où nous avons atteint la somme de 40 millions d'Euros, mais quand même supérieure au montant de 2022. Il faut surtout souligner que notre dette a diminué par rapport à 2023 où nous approchions des 200 millions d'Euros, s'établissant au 31 décembre 2024 à 195 millions d'Euros. En début de mandat, nous étions légèrement au-dessus des 200 millions d'Euros et nous avons dit que nous n'irions pas au-delà et que nous tenterions de nous désendetter, évidemment petitement car nous continuons malgré tout à investir de manière importante. Pour autant, il est important de ne pas accroître notre stock de dettes puisque depuis 2022 et 2023, le coût de la dette a considérablement augmenté. Il est donc important de laisser se poursuivre ce désendettement progressif de notre collectivité. Il faut constater que notre capacité de désendettement est globalement de 6,69 années, sachant que le seuil d'alerte se situe à 12 années. Il n'y a donc rien d'alarmant en la matière.

Quelques mots concernant les budgets annexes, et notamment le budget annexe Mobilité. Le versement Mobilité, qui est payé, je le rappelle, par les entreprises de plus de 11 salariés et qui représente 2% de leur masse salariale, nous a rapporté 59 650 000 €. Il faut également avoir en tête le chiffre de 7 693 000 € correspondant à la recette perçue auprès des usagers, lesquels paient une part minime du coût effectif du transport, puisqu'une grande partie des dépenses de ce budget Mobilité est évidemment consacrée aux transports publics. Il y a 50 millions de charges, 43 millions sont versés à Keolis dans le cadre de la délégation de service public que nous lui avons confiée. Nous avons investi 9 millions d'Euros pour l'achat de bus, car il est important de continuer à acheter régulièrement des bus. Après avoir beaucoup investi, notamment pour l'achat des bus électriques, et donc s'être endettés de manière importante, nous retrouvons un niveau d'endettement tout à fait ordinaire, et il n'a pas été nécessaire d'emprunter cette année alors que nous avons investi de façon importante pour des bus, soit 7,5 millions d'Euros, et le montant qu'il nous reste à rembourser est inférieur au montant que nous percevons chaque année en versement Mobilité. Ce budget annexe Mobilité a donc trouvé un équilibre. Il reste des investissements à réaliser, notamment continuer à acheter des bus, mais ce budget est désormais équilibré, et en tout cas il ne présente pas de risque particulier.

Ce n'est pas le cas du budget annexe Déchets ménagers. Je rappelle qu'il a reçu 3 millions de subvention du budget principal en 2024. Pour information, la TEOM a représenté 24 730 000 €, c'est-à-dire environ les trois-quarts des recettes réelles de fonctionnement. La dette est stable à 3 687 000 €, mais il s'agit d'un budget auquel nous sommes très attentifs car il reste des investissements importants à faire qui vont nécessiter une capacité de financement.

Concernant le budget annexe de l'Eau, l'investissement a été particulièrement important cette année puisqu'il a été de 11 288 000 €, ce qui est phénoménal par rapport à ce que nous réalisons les années précédentes. Le montant a pratiquement doublé. Ce qui justifie pleinement l'augmentation du prix de l'eau que nous avons décidée et qui nous permet de réaliser ces investissements, notamment pour la qualité du réseau. Sans cette augmentation du prix de

l'eau, nous aurions dû emprunter de manière excessive et il y aurait eu un véritable déséquilibre. Grâce à cette décision et aux efforts déployés par les services pour la montée en qualité du réseau, et ces investissements de plus de 11 millions d'Euros, nous sommes désormais sur un budget et sur un service public qui trouve sa vitesse de croisière. Je rappelle que le coût complet de l'eau est de 4,31 € par m³, ce qui nous conduit à être à -19% par rapport au prix moyen du bassin Artois-Picardie.

Concernant le budget annexe Assainissement, la situation est correcte. Nous avons investi en 2024 la somme de 5 588 000 € et l'investissement est financé à un peu plus de 50%. Il n'y a donc pas d'inquiétude sur ce budget annexe Assainissement.

Je propose de vous présenter le Budget Vert, désormais obligatoire. Nous avons eu une première présentation l'année dernière et nous nous étions lancés dans une analyse de notre budget au regard de son impact sur le changement climatique avant même que ce ne soit obligatoire. Désormais, depuis la loi de finances 2025, nous avons une annexe à remplir, et nous continuons à utiliser la méthode préconisée par France Urbaine, qui est assez contraignante mais qui devrait, à terme, nous permettre de faire des choix en fonction de l'impact des investissements sur le changement climatique. Les dépenses d'investissement sont classées selon qu'elles sont très favorables, favorables, neutres, défavorables ou indéfinies. Les dépenses très favorables et favorables représentent 50,5% de nos dépenses d'investissement.

Les dépenses indéfinies représentent 22,5%. C'est beaucoup, mais ce sont soit des dépenses qui ne peuvent être qualifiées parce que la ligne budgétaire est trop large pour savoir ce qu'elles recouvrent précisément, soit des dépenses trop petites. La méthode préconise de ne pas analyser les dépenses de moins de 45 000 €. Les dépenses très favorables sont celles qui vont contribuer directement à la transition écologique. C'est l'achat de bus électriques ou au biogaz, l'aide à la pierre et la rénovation, ce sont les travaux réalisés pour des voies vertes, le financement du barreau Creil-Roissy, c'est l'aide pour l'éclairage public. Les dépenses favorables recèlent un élément venant contredire l'aspect favorable. Le parvis du zoo est en partie très favorable en raison du procédé constructif et en partie favorable. On retrouve également les travaux d'équipements sportifs liés à la dépollution, la réhabilitation de la Plateforme des images et de la création, des travaux sur les captages. Les dépenses neutres représentent 16% de nos dépenses. Il s'agit des dépenses que l'on ne sait pas classer d'une façon ou d'une autre, comme des travaux sur des équipements sportifs existants qui n'en affectent ni la destination ni la teneur, ou encore des aménagements d'espaces publics comme le remplacement d'un pavage, ou la recapitalisation de la société publique locale Vallée Idéale Développement. Enfin, les dépenses défavorables qui représentent 8,1 millions d'Euros et qui sont incontournables. Par exemple, les achats informatiques, le financement de l'accession sociale construite sur des terrains initialement nus, sont considérés comme dépenses défavorables au regard des critères de cette méthode I4CE, l'Institut de l'Economie pour le Climat qui a travaillé avec France Urbaine pour la mettre au point.

M. GEST : Merci à Benoît MERCUZOT pour son travail, et je salue au passage la Direction des Finances qui a réalisé un travail considérable chaque fois qu'un budget est à préparer. Il était important que Benoît MERCUZOT apporte des précisions concernant les chiffres. C'est parfois un peu pénible d'entendre une collection de chiffres, mais il est bon de répéter, à une époque où il peut y avoir besoin pour certains intervenants dans la vie publique d'un peu de connaissance des réalités. Nous sommes dans une période où il va y avoir des propositions multiples et variées et je ne voudrais pas que ces personnes soient en difficulté en publiant des chiffres qui n'ont strictement rien à voir avec la réalité, à moins qu'ils ne décident de falsifier la réalité, ce que je ne peux imaginer une seconde. Il est donc très important de rappeler, par exemple, comment fonctionne la CVAE, et quand celle-ci augmente, cela signifie qu'il y a plus d'emplois,

c'est tout, sachant qu'elle est versée en fonction de l'activité des entreprises. Et quand le versement Mobilité augmente, comme c'est le cas, alors qu'il repose sur les emplois dans les entreprises de plus de 11 salariés, cela veut dire que l'emploi a énormément augmenté dans notre agglomération. C'est incontestable. Après, on peut philosopher, inventer des chiffres, pleurer sur le lait qui n'est pas encore renversé, mais c'est très bien que chacun ait ces chiffres à disposition. Et je peux vous assurer que s'il y a des demandes pour plus de connaissance sur le sujet, nous fournirons tout ce qui est en notre possession, car nous n'avons aucun problème sur ce sujet. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Bonsoir chers collègues. Je vais faire attention avec les chiffres, mais normalement, j'ai tout trouvé dans les documents.

M. GEST : C'est bien, vous avez été bien renseignée. Le mieux, c'est aussi de les exploiter comme tels.

MME DESBUREAUX : On va essayer. Certes, Monsieur MERCUZOT, vous introduisez votre présentation en mentionnant les 2,8% d'augmentation de recettes, mais il me semble qu'il y a aussi une augmentation des dépenses qui, elle, s'élève à 6%. Vous évoquez 34 millions de delta courant constaté, mais vous avez bien précisé qu'il y avait les 25 millions de dettes remboursés, ce qui relativise la capacité d'autofinancement. Et cela reste tendu avec les perspectives incertaines liées aux répercussions du contexte international sur l'économie et sur les dépenses de l'Etat. Donc, l'investissement s'en ressent et s'en ressentira quoi que vous en disiez.

La phrase à retenir dans votre rapport, page 7 [je cite] : "Notre collectivité devra poursuivre ses efforts pour préserver son autofinancement en dépit des baisses ou non-revalorisations des recettes et des hausses de dépenses décidées par l'Etat". Avis aux candidats de 2026 qui auront à continuer de rembourser la dette. Autre remarque, dans le rapport il est affirmé page 2 que [je cite] : "pendant ce mandat, les taux d'imposition cumulés d'Amiens et Amiens Métropole seront restés stables". C'est exact quand les impôts se cumulent comme la taxe foncière, mais il devrait aussi être rappelé qu'Amiens Métropole a bien augmenté sa taxe d'ordures ménagères pendant ce mandat ainsi que le versement Mobilité, de 1,8 à 2%. Enfin, je continue d'estimer que la hausse du prix de l'eau doit marquer une pause. Le budget de l'eau n'est pas à l'étroit, malgré les investissements faits et les investissements prévus.

M. GEST : D'autres interventions ?

M. VOULMINOT : Vous nous présentez aujourd'hui le compte administratif de la collectivité et vous vous doutez bien que face aux choix opérés par votre majorité, un certain nombre de questions, voire de la perplexité, s'imposent à nous. Alors, à quoi sert un budget ? C'est une question essentielle, partagée par tous dans cette assemblée. Nous la soulevons lors des commissions, comme aujourd'hui en conseil. Le budget est un outil au service d'une vision. Il doit refléter une ambition pour le territoire et surtout pour ses habitants. Et à quoi doivent servir nos investissements ? Eh bien, sans doute à préparer l'avenir, pas seulement pour qu'il soit plus confortable, mais surtout pour qu'il soit vivable, et dans un contexte de crise climatique avérée où les records de température deviennent la norme et non l'exception, nous nous devons désormais de penser chaque dépense publique comme un levier de résilience. Face à ces défis, notre collectivité ne peut pas faire semblant. Elle doit mobiliser ses moyens pour favoriser les mobilités douces, accélérer la rénovation énergétique des bâtiments, préserver la ressource en eau, protéger les terres agricoles. Ce sont là, selon nous, les vrais investissements d'avenir, ceux qui auront un impact durable sur la santé, la qualité de vie, la sécurité des habitants. Or, si ces objectifs figurent bien dans votre programme d'investissements, ils ne sont manifestement

pas votre priorité. Votre priorité, c'est l'attractivité du territoire, et cette stratégie se matérialise dans un choix que nous jugeons révélateur, puisque le premier poste d'investissement de la mandature, c'est le zoo. Alors une dépense lourde, anachronique, dont nous peinons à comprendre la logique dans le contexte actuel. Non seulement ce projet soulève des questions éthiques sur la captivité animale à des fins touristiques, un modèle de plus en plus contesté mais il relègue surtout au second plan les urgences climatiques et sociales que nous devrions affronter de manière bien plus volontariste. Ce n'est pas tant l'existence d'un zoo en soi que nous remettons en cause, mais bien le symbole que représente cet arbitrage budgétaire. Au lieu de faire de la transition écologique le cœur de votre stratégie, vous en faites une ligne parmi d'autres, quand elle devrait structurer l'ensemble de notre action publique. Nous le regrettons et nous espérons que ce débat puisse faire évoluer les priorités.

M. GEST : D'autres prises de parole. Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Une prise de parole rapide. Avant de nous laisser la parole aux uns et aux autres, j'ai bien entendu votre petit avertissement : attention de ne pas dire n'importe quoi maintenant que nous allons entrer en période électorale, ne faites pas croire aux Amiénois que vous pourrez faire n'importe quoi avec l'argent public. Nous n'avons pas besoin de vos conseils, Monsieur GEST, pour savoir qu'il ne faut pas dire n'importe quoi aux Amiénois. Il ne faut pas, par exemple, leur promettre avant une élection que le bus sera gratuit le mercredi, alors que nous savons très bien que nous ne pourrions pas mettre en place la gratuité le mercredi. Je vous rappelle une de vos annonces de 2019 pour l'élection de 2020. Les membres des oppositions participent de manière très assidue, et je souligne par cette prise de parole l'assiduité des élus des autres groupes d'opposition en commission des finances. Je souhaiterais rappeler qu'à la dernière commission des finances municipales, nous étions deux élus dans l'assemblée. Vous pouvez reprocher aux élus de ne pas s'intéresser aux chiffres, de ne pas faire la démarche de comprendre, et pourtant ceux qui font bien la démarche de comprendre, ce sont les élus d'opposition. Je tenais à le rappeler dans cette assemblée ce soir.

Un autre point m'a particulièrement surpris, c'est la façon dont vous présentez régulièrement les choses, cher Benoit MERCUZOT, de manière docte, pendant quarante minutes, avec beaucoup de vert sur votre tableau, tel un professeur qui se met lui-même des bonnes notes. On fait dire ce que l'on veut aux chiffres. Si j'étais à votre place, je mettrais certainement aussi beaucoup de vert au tableau, et pourtant, la couleur, c'est celle que les électeurs mettront dans les urnes dans moins d'un an. Ce sera ça la vraie couleur. En regardant les tableaux que vous nous présentez, j'ai aperçu des changements de couleur par rapport au tableau qui nous a été présenté en commission il y a une semaine, où vous aviez mis beaucoup plus de vert alors qu'il y a des chiffres qu'il aurait bien fallu mettre en rouge. Je les ai vus aujourd'hui apparaître en rouge, et c'est tant mieux, vous nous avez écoutés.

Pour terminer, je donnerai deux exemples. Le premier, c'est la couleur verte que vous avez mise sur la partie budget annexe de l'Eau. Nous sommes tous conscients que depuis des années le travail a été retardé pour réaliser ces travaux en sous-sol, parce qu'on perdait de l'eau et qu'écologiquement ce n'est pas bien, et nous savions tous qu'il fallait le faire. Vous avez décidé de le faire, c'est formidable, il fallait le faire. Cependant, je vous ramène deux ans en arrière, lorsque vous proposiez d'augmenter le prix de l'eau et où, chiffres à l'appui, notre groupe Amiens au Cœur vous disait qu'il n'était pas nécessaire d'augmenter le prix de l'eau pour pouvoir financer ces travaux. Que constate-t-on aujourd'hui, c'est que vous avez augmenté le prix de l'eau et que l'on se retrouve avec un budget annexe excédentaire sur cette partie. Deuxième exemple, le budget annexe Déchets ménagers. Celui-là est dans le rouge. Il y a des sujets que vous avez bien maîtrisés durant ce mandat, et il m'arrive souvent de vous féliciter sur la délégation, par exemple, Développement économique où vous avez clairement réussi à

maintenir l'économie amiénoise à flot, après le Covid, encore aujourd'hui, avec des créations d'emploi, des installations d'entreprises. En revanche, votre gestion des déchets a été nullissime pendant ce mandat. Cela se traduit par des chiffres. On pourrait se dire qu'à travers leurs impôts fonciers, les Amiénois mettent de l'argent régulièrement et de manière considérable, et on devrait s'attendre à une politique vertueuse, à voir des rues formidables dans Amiens et dans les communes de la Métropole. Et là, on apprend en commission qu'un service va être réduit, dans certaines communes. Je suis aussi ici en tant qu'élu municipal amiénois. Demandez aux Amiénois ce qu'ils pensent de votre politique Déchets ménagers. C'est une catastrophe ! Il n'y a pas un jour où mes collègues de tous bords ne sont pas interpellés par des Amiénois qui se demandent : mais que font-ils ? La ville n'a jamais été aussi mal gérée sur ce sujet de l'enlèvement des déchets réguliers ou des dépôts sauvages ! Il y a six mois, vous avez tenté de simplifier les choses, ce qui a créé une cacophonie invraisemblable, avec des bacs ajoutés, d'autres enlevés, en disant que le verre pouvait être mis avec le carton, que le gros carton ne pouvait plus être mis avec le petit carton, que pour les gros cartons il fallait se déplacer en voiture à la déchetterie, sauf que les déchetteries sont maintenant fermées aux heures où les Amiénois et les habitants de la Métropole ont fini de travailler. Une véritable catastrophe : Vous, vous mettez du vert partout, pour ma part j'en mets un peu moins.

M. GEST : Y a-t-il d'autres interventions ? Peut-être que Benoît MERCUZOT souhaite répondre.

M. MERCUZOT : Je ne sais pas si un professeur doit sourire ou pas, mais je ne me sens pas professeur ici, mon cher Renaud DESCHAMPS. D'abord, je suis un peu rassuré car le vert et le rouge ne sont pas les couleurs qui concernent l'appréciation au regard des impacts sur le changement climatique. Non, ce n'est pas cela que notre collègue conteste, c'est le vert et le rouge concernant les premiers tableaux, ceux avec beaucoup de chiffres. Si vous considérez que la commission des finances, comme toutes les autres commissions d'ailleurs, n'est pas un lieu où l'on travaille et où l'on peut améliorer les documents présentés, dites-le, et ainsi nous resterons chacun sur nos positions, comme vous le faites ici, parce que c'est un peu un théâtre finalement, vous êtes dans l'opposition, donc vous êtes contre. Il me semble qu'une commission des finances, c'est au contraire un moment où des conseillers, qui ne pensent pas forcément toujours la même chose, travaillent sur des documents, sur des données, et essaient de les rendre les plus sincères, les plus logiques, les plus présentables, acceptables. Il me paraît logique qu'au terme d'une commission, il soit possible de modifier marginalement un certain nombre d'éléments.

Concernant les dépôts sauvages, votre appréciation est assez naturelle de la place où vous la formulez. Sur cette question des déchets ménagers, indépendamment de toute autre considération, des choix sont à faire pour plusieurs raisons. Le volume même des déchets collectés diminue, ce qui est en soi une bonne nouvelle, car cela veut dire que les uns et les autres nous faisons de plus en plus attention. On pourrait dire que cela va faciliter notamment la question du budget. En fait, pas du tout, au contraire, cela la rend plus compliquée. De la même façon, il y a la question de la valorisation des déchets. Cela tient au fait que notre mode de valorisation est assez particulier et nécessite, évidemment, des investissements. Une de nos collègues disait tout à l'heure que nous avons augmenté la TEOM. C'est vrai, mais vous avez oublié de dire que nous l'avions baissée quelques années auparavant et que nous l'avons augmentée pour la remettre exactement au même niveau. Nous l'avons réaugmentée car pour financer ces investissements, il faut évidemment avoir des recettes, ou alors faire des économies, et peut-être un peu des deux. Quand je vous entends évoquer les horaires de fermeture des déchetteries, il est certain que si les déchetteries pouvaient être ouvertes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, certains Amiénois trouveraient sans doute très pratique d'amener leurs déchets en déchetterie à 3 heures du matin entre le mardi et le mercredi, mais je ne suis pas certain que cela altère véritablement la qualité du service public que de dire que 3

déchetteries sur 4 sont fermées le dimanche après-midi, car si vous avez des déchets à apporter, vous avez une déchetterie ouverte le dimanche après-midi. A un moment donné, on est obligé de faire des choix, c'est-à-dire à la fois remonter le taux de TEOM là où il était avant que nous ne le baissions, et en même temps trouver un certain nombre d'économies à réaliser qui n'altèrent pas fondamentalement la qualité du service public rendu.

Par ailleurs, il est clair qu'il n'est plus question aujourd'hui d'augmenter le prix de l'eau, il a atteint un niveau qui permet de financer les investissements à réaliser. Nous avons fait le travail et il est maintenant derrière nous. Quant au sujet du zoo, évidemment que l'on peut contester cet investissement, comme tous les autres d'ailleurs, mais il me semble qu'un zoo aujourd'hui est autre chose qu'un lieu où l'on enferme les animaux. Le zoo est aussi un lieu qui participe à la préservation des espèces, mais Pierre va sans doute vouloir intervenir sur ce point.

M. SAVREUX : Merci, cher Benoît, de m'inviter à prendre la parole pour défendre le zoo, et je l'ai fait d'ailleurs ce week-end dans le cadre de la Balade urbaine. Effectivement, on est sur une vision un peu caricaturale. Pour dire les choses, je préférerais voir les animaux dans la nature et je préférerais qu'il n'y ait aucun zoo car une bête est toujours plus heureuse dans la nature. Sauf que si les zoos n'étaient pas là, de nombreuses espèces auraient disparu depuis longtemps, et nos enfants et petits-enfants ne pourraient bientôt voir certaines espèces que dans des livres d'histoire et non plus en vrai. Nous avons une politique très ambitieuse sur la conservation de la diversité animale. Il y a encore quelques années, nous n'accueillions que 30% d'espèces en voie de disparition, et en 2026 nous serons à 50% d'espèces en voie de disparition. Et les espèces que nous choisissons à Amiens vont, un jour, disparaître. Par exemple, le tigre de Sumatra, qui est arrivé à Amiens il y a quelques années, il n'en reste que 400 à l'état sauvage. D'ici 50 ans, nous serons peut-être à 0. L'alligator de Chine, également accueilli depuis trois ans au zoo d'Amiens Métropole, il n'en reste que 150 à l'état sauvage. Dans 50 ans, il aura probablement disparu. Et si aujourd'hui, nous n'avons pas les zoos qui sont là pour préserver un patrimoine génétique de ces espaces, elles vont disparaître. Et je considère que c'est la responsabilité des collectivités de s'engager aussi pour la conservation de la diversité animale. La conservation de la fragilité du monde animal ne concerne pas simplement l'autre bout du monde, elle concerne aussi des espèces proches de nous. Le zoo d'Amiens Métropole, par exemple, finance un projet de conservation de la salamandre tacheté, espèce qui vit chez nous et qui pourrait disparaître d'ici 30 ans puisqu'elle est victime d'une attaque d'un champignon. Les zoos sont en train de mettre en place des dispositifs pour préserver ces espèces en les confinant pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de contact avec l'extérieur.

Enfin, comme le Président a eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises ici, s'il y a bien un investissement difficile à contester en matière financière, c'est celui du parc zoologique. Pourquoi ? Eh bien parce que nous allons réussir notre pari qui était de faire en sorte que d'ici quelques années, ce zoo d'Amiens Métropole ne coûte plus un seul centime aux contribuables amiénois. Quand nous sommes arrivés en 2014, le zoo présentait un déficit de 1,3 million d'Euros, il coûtait par an 1,3 million d'Euros aux contribuables amiénois. Nous sommes en train de gagner ce pari puisqu'à l'heure où je vous parle, le zoo ne coûte plus que 600 000 € par an aux Amiénois. Et au rythme où vont les choses, au rythme où les recettes du zoo sont en train d'exploser, où la fréquentation est en train d'exploser, nous allons d'ici quelques années réussir à relever ce pari d'avoir un zoo qui ne coûte plus un centime aux contribuables, qui trouve l'équilibre financier et qui, pourquoi pas, pourrait d'ici quelques années - c'est le pari que je fais à titre personnel - devenir rentable, et ces 1,3 million d'Euros serviront peut-être à financer des activités qui, elles, ne seront jamais rentables comme, par exemple, la culture. Ce sont des crédits qu'il sera possible de réfléchir pour des actions que vous soutenez.

M. GEST : Bien vu, Monsieur le vice-président à la Culture, de trouver une juste utilisation de l'économie pour faire d'autres choses sur le plan culturel.

M. FOUCAULT : Merci à Renaud DESCHAMPS d'avoir donné une bonne note sur l'économie, mais il a utilisé l'expression "maintenir à flot l'économie". En réalité, nous l'avons plutôt dynamisée, et je pense d'ailleurs que c'est ce qu'il voulait dire. Si j'interviens, c'est parce que nous en avons la preuve dans les chiffres fournis par Benoît MERCUZOT. Si l'on prend les deux critères importants que sont la cotisation financière des entreprises et le versement Mobilité, qui sont un peu le juge de paix du dynamisme économique d'un territoire, en 2023-2024, nous sommes passés à Amiens de 19 à 21 millions d'Euros sur le CFE, soit +6%, et à une hausse de 4,4% pour le versement Mobilité sur cette année. Ce qui correspond tout à fait aux chiffres du chômage que je vous donne régulièrement, au passage sur dix ans d'un peu plus de 12% à 8% aujourd'hui, et à l'investissement des entreprises qui est d'environ 1,5 milliard à Amiens sur les dix dernières années.

M. GEST : Nous pourrions encore donner d'autres éléments qui tiennent à nos engagements et aux engagements pris par des entreprises qui ont reçu des aides de la collectivité. Quelques mots pour compléter, d'abord à l'égard de Monsieur VOULMINOT à propos des zoos. Pierre SAVREUX a largement expliqué ce qu'était véritablement un zoo aujourd'hui. Effectivement, nous contribuons à maintenir des espèces, et quand je vois le sourire des enfants et de leurs parents quand ils viennent au zoo, je me dis que nous n'avons pas eu tort de faire un investissement de cette nature qui, en plus, se traduit financièrement, et même au-delà du chiffre que Pierre a donné. Nous sommes très heureux de voir que nous avons raison de parier sur une évolution des zoos. En effet, j'avais constaté que des zoos privés étaient bénéficiaires et qu'il n'y avait pas de fatalité pour qu'un zoo public perde de l'argent. Nous sommes en train d'inverser totalement cela. Nous avons 10 000 visiteurs de plus par rapport à l'année dernière sur les quatre premiers mois d'exploitation. C'est important de tenir compte de la réalité. Je préfère cent fois ce que nous faisons au zoo que cette décision inique d'aboutir à fermer Marineland à Antibes alors que l'on n'a même pas réfléchi à ce que l'on allait faire des orques qui sont en train de tourner dans les bassins. C'est le type de décision parfaitement dogmatique qui aboutit à l'inverse des intérêts des animaux concernés. Il faut faire attention aux mesures qui paraissent sympathiques au demeurant mais qui s'avèrent aller à l'encontre de l'intérêt de ceux que l'on dit vouloir protéger.

Quant à Monsieur DESCHAMPS, d'abord il ne faut pas dire n'importe quoi, et pas simplement au moment des élections, mais tout le temps. Quand j'entends ce qui est exprimé dans cette salle, quand je lis des déclarations, quand je consulte les documents sortis récemment, je me dis que j'ai bien fait de le rappeler car ce n'est pas encore totalement rentré dans la tête de tout le monde qu'il ne faut pas dire n'importe quoi, que ce n'est pas beau de mentir, qu'il faut prendre en compte la réalité des choses. Concernant la question de l'eau, nous avons déjà largement répondu, mais la progression exceptionnelle des travaux réalisés nous permet d'améliorer peu à peu ce qui était inexcusable, et nous sommes coresponsables avec deux majorités précédentes qui avaient choisi de ne pas augmenter le prix de l'eau parce que c'est toujours désagréable de prendre une décision de cette nature, mais à force de ne pas prendre de décision, le travail n'est pas fait. Nous avons donc fait le travail, nous avons pris cette décision, nous sommes un Euro moins cher que la moyenne des Hauts-de-France. Quant aux déchets ménagers, vous n'évoquez absolument pas ce qui nous plombe financièrement, c'est-à-dire l'augmentation de la TGAP, 20 € la tonne en 2020, 65 € la tonne en 2026. On arrive à réduire les déchets ultimes, mais nous n'avons pas choisi d'instaurer cette TGAP, qui repose sur un principe louable, certes. En ayant augmenté cette taxe, on met tout le monde en difficulté.

Par ailleurs, je n'épilogue pas sur le service, on peut toujours dire que c'est mal fait, on peut toujours s'appuyer sur le fait que les déchetteries ne sont plus ouvertes que 12 demi-journées par semaine au lieu de 14, mais en évoquant la diminution d'un service, je pense que vous faites allusion à la fermeture de la plateforme de Rumigny. Vous pouvez demander au maire ce que voulait dire cette plateforme qu'utilisaient joyeusement des entreprises venant du département voisin. Comme les 33 autres communes, ils auront des containers, s'ils le demandent, pour répondre à cette demande. Nous le faisons là-bas pas uniquement pour des questions financières, mais aussi parce que cela causait beaucoup de désagréments à la commune elle-même qui n'avait pas à supporter les conséquences d'une décision antérieure qui n'était plus adaptée à la situation. Sinon, le service n'a pas diminué, il évolue, et il évolue aussi en fonction des recommandations des éco-organismes qui nous conseillent. Vous avez évoqué certains déchets qui ont changé de destination. C'est simplement que nous avons appliqué les recommandations des éco-organismes, mais ces derniers peuvent aussi se tromper, en l'occurrence ils s'étaient trompé. Et nous corrigeons le tir. En tout cas, ne vous privez pas de donner des satisfecit et surtout ne vous privez pas de rester sur la ligne de la vérité, mais pas de l'invention et des élucubrations.

Je mets aux voix le compte de gestion.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je quitte la salle et demande à Patrick DESSEAUX de présider la séance le temps de voter le compte administratif.

(Monsieur le Président d'Amiens Métropole quitte la salle).

M. DESSEAUX : Je vous propose d'approuver le compte administratif de l'exercice 2024.

ADOPTE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, Mmes DELATTRE, DESBUREAUX, NOUAOUR, BELLINA, et M. DESCHAMPS ont voté contre.

M. GEST, absent de la salle, n'a pas pris part au vote.

10 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2024. AFFECTATION DES RESULTATS.

M. MERCUZOT : L'ensemble des résultats sont reportés sur la ligne "résultats de fonctionnement reportés" sauf pour le budget annexe Transport où 8 425 236 € sont reportés sur la ligne "Excédent de fonctionnement capitalisé".

M. GEST : Des questions ?

ADOPTE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, Mmes DELATTRE, DESBUREAUX, NOUAOUR, BELLINA, et M. DESCHAMPS ont voté contre.

M. GEST : Je vous propose de passer à une série d'autorisations de programme (AP). Il s'agit pour chacun de ces dossiers d'approuver, dans le cadre de la PPI 2022-2026 initialement votée, l'affectation des crédits de paiement pour l'année 2025, de m'autoriser non seulement à solliciter tous financements extérieurs, mais également à déposer et à signer toutes les demandes d'autorisations administratives qui seraient nécessaires. Je propose que chaque élu présente de manière succincte et groupée ses autorisations de programme, puis je mettrai au vote chaque point. Pour ma part, je vous présente les quatre points suivants.

Le point 11 concerne une autorisation de programme pour des opérations d'accessibilité pour laquelle je vous propose d'affecter en crédits de paiement 201 000 € destinés à l'achat d'équipements et la réalisation d'aménagements à la sortie des sites concernés par un agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap), l'acquisition d'équipements et la réalisation d'aménagements nécessaires à la labellisation "Tourisme et Handicap" des sites culturels touristiques d'hébergement et urbains, et enfin, à la pose de bandes de guidage "podotactiles" dans le cadre de la labellisation "Destination pour tous".

Le point 12 concerne les opérations d'acquisitions ou de cessions foncières nécessaires à la mise en place des projets d'aménagement (recomposition foncière, accompagnement aux projets d'équipements publics, développement économique, maîtrise de projets d'habitat ou réserves foncières). Il est question d'affecter une somme de 120 000 €.

Le point 13 concerne l'AP relative à l'acquisition de gros équipements permettant le renouvellement de la flotte et notamment les véhicules motorisés : 1 080 000 € afin de couvrir le paiement des achats 2023-2024 non finalisés et de programmer l'achat de 945 000 € de divers gros équipements listés dans la délibération.

Enfin, le point 14 concerne deux AP de dotations de communauté relatifs aux équipements sportifs et culturels de proximité avec l'affectation respectivement de 1 328 600 € et 671 000 €.

Y a-t-il des commentaires sur ces quatre autorisations de programme ?

11 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACCESSIBILITE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

12 - AUTORISATION DE PROGRAMME. STRATEGIE FONCIERE. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

13 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACQUISITION DE GROS EQUIPEMENTS. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

14 - AUTORISATION DE PROGRAMME DOTATIONS DE COMMUNAUTE. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS DE PROXIMITE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

M. GUÉRIN, Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : Je passe la parole à Patrick DESSEAUX qui va nous présenter 8 autorisations de programme.

M. DESSEAUX : Le point 15 concerne le gros entretien des ouvrages d'art pour lequel je vous propose d'affecter 1 635 000 € principalement pour la réhabilitation des ouvrages d'art situés rue Voyelle entre Amiens et Camon, boulevard Beauvillé à Amiens, rue Valentin Haüy à Cagny, ainsi que pour la sécurisation des remparts au niveau de la Citadelle à Amiens. A noter qu'un report de 15 688 € est à ajouter au montant proposé en crédits de paiement pour l'année 2025.

Au point 16, outre le report de 14 781 € lié au bilan 2024, je vous propose d'affecter 200 000 € de crédits de paiement pour l'autorisation de programme dédiée à la reconstruction du pont rue Jules Barni, destinés à couvrir les dépenses liées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Cerema et au coût d'instrumentation du pont.

Au point 17, il s'agit de trois autorisations de programme pour lesquelles je vous propose d'affecter 2 578 808 € au titre du gros entretien voiries d'intérêt communautaire ; 3 772 242 € au titre de l'aménagement espace public - création et modernisation ; 620 565 € pour le gros entretien voies et parkings zones d'activité. Les opérations sont listées dans le projet de délibération et couvrent des travaux déployés sur l'ensemble de la Métropole.

Pour le programme "Equiperment de voirie et signalisation verticale", au point 18, je vous propose d'affecter une somme de 300 000 € afin, d'une part, de financer l'achat de mobiliers urbains ou de panneaux de signalisation de police, de fontes de voirie, de pavés et de dalles en béton et pierre naturelle et, d'autre part, de financer la poursuite du déploiement du schéma directeur de la signalisation et les créations ponctuelles à la demande. Un report de 15 388 € s'ajoute au montant proposé de crédits de paiement 2025.

Point 19, s'agissant de l'autorisation de programme dédiée à l'effacement des réseaux, c'est une somme de 193 000 € que je vous propose d'affecter en crédits de paiement, correspondant aux travaux d'effacement de la rue Malesherbes pour 150 000 €, et du boulevard de Strasbourg pour 43 000 €.

Point 20, s'agissant de l'autorisation de programme dédiée au gros entretien et à la signalisation lumineuse tricolore, c'est une somme de 140 000 € que je vous propose d'affecter en crédits de paiement afin de financer la modernisation du carrefour entre l'avenue du 14 juillet et le boulevard de Dury (80 000 €), au remplacement du contrôleur à Longueau avenue de la Ville Idéale (10 000 €), ainsi qu'à la fourniture d'équipements de signalisation tricolore qui seront localisés plus généralement dans la commune d'Amiens (50 000 €).

Au point 21, je vous propose d'affecter la somme de 1 734 252 € en crédits de paiement sur l'autorisation de programme dédiée à la maintenance des équipements éclairage public et signalisation tricolore dont 34 252 € serviraient à mandater du report 2024 et 1 700 000 € seraient engagés pour moderniser l'éclairage public sur la Métropole (remplacement des lanternes SHP par des LED). Il est rappelé que le dispositif Intracting est conventionné avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Le programme de remplacement des lanternes est prévu sur trois années : 2023 à 2025, avec une avance remboursable consentie par la Banque des Territoires.

Au point 22, je vous propose d'affecter une somme de 110 000 € à prendre dans l'autorisation de programme "Sécurisation des points écoles", afin de financer les travaux de la place Vogel, au niveau de l'école Saint-Germain.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

MME DELATTRE : Concernant le point 16, est-on certain que ces travaux, qui vont impacter durablement la circulation et même le trafic ferroviaire pendant quelque temps, ne vont pas percuter l'arrivée prévue du TGV sur Amiens ? Et n'est-il pas question de stationner les rames gare Saint-Roch ?

MME DESBUREAUX : Concernant le point 17, puisque notre réflexion était passée inaperçue il y a trois mois, nous profitons de cette affectation d'opérations d'investissement pour réitérer : le tribunal administratif d'Amiens, par deux décisions du 21 novembre 2024, vous enjoignait à étudier toutes les possibilités pour parvenir à un aménagement cyclable convenable rue Saint-Fuscien et chaussée Jules Ferry. A priori, le tribunal n'avait pas été convaincu par le chaudiou mis en place sur le premier axe cité quelques mois avant. Cela devait être réalisé dans un délai de quatre mois, qui est largement dépassé. Pourtant, aucun travaux de la sorte n'apparaissent dans les dépenses prévisionnelles. Peut-on en savoir plus sur l'avenir de ces axes où la mise en place d'un véritable aménagement cyclable commence à se faire désirer.

M. GEST : S'agissant du point 16, nous intégrerons évidemment les conséquences le moment venu, quand la reconstruction du pont Jules Barni, et probablement en même temps du pont Warmé, sera engagée, mais nous n'en sommes pas là. Nous veillerons à ne pas en tirer des conséquences défavorables pour le TGV qui fonctionnera début 2027 ainsi que les TER supplémentaires. Concernant le point 17, nous travaillons à une autre solution, qui n'est pas simple à trouver, et nous n'avons encore pu mettre en œuvre une réponse adaptée à la décision du tribunal administratif.

15 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GROS ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ART. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

16 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RECONSTRUCTION DU PONT JULES BARNI. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

17 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

18 - AUTORISATION DE PROGRAMME. EQUIPEMENT DE VOIRIE ET DE SIGNALISATION VERTICALE. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

19 - AUTORISATION DE PROGRAMME. EFFACEMENT DES RESEAUX. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GROS ENTRETIEN SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.
Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

21 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.
Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

22 - AUTORISATION DE PROGRAMME. SECURISATION DES POINTS ECOLES. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.
Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : Je passe la parole à Brigitte FOURÉ pour les points 23 et 24.

MME FOURE : Concernant le point 23, je vous propose pour 2025 d'affecter 250 000 € de crédits de paiement sur l'autorisation de programme relative au plan de déplacements de l'administration d'Amiens Métropole afin de créer et aménager des pools de vélos de service et stationnement de vélos pour nos agents sur les sites de Friant, du parc zoologique, place Notre Dame, sur le site Alfred Catel, à la mairie de secteur Est et au secteur Centre. Sachant que les différents sites se font progressivement.

Au point 24, pour le plan stratégie patrimoniale, je vous propose d'approuver pour l'année 2025 l'affectation de crédits de paiement à hauteur de 1 747 000 € pour les différentes opérations listées en annexe de la délibération. Il s'agit, en l'occurrence, de travaux en faveur de la rénovation énergétique de sites ou bien encore de mise en sécurité, mise en conformité et gros entretien.

M. GEST : Des questions ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Je souhaite intervenir sur le point 23 concernant le plan de déplacements de l'administration d'Amiens Métropole. C'est quelque chose de vertueux. La suggestion que nous vous faisons serait d'être un employeur qui montre l'exemple en partant du principe que nos parkings relais sont vraiment sous-utilisés aujourd'hui dans tout Amiens. Ils ont été construits lors du mandat précédent dans le cadre du Bus à Haut Niveau de Service, et il suffit de passer en journée pour constater qu'ils sont très vides. Parallèlement, on constate qu'un nombre conséquent d'agents de notre collectivité habitent en dehors d'Amiens Métropole et viennent de communes alentours en voiture, et une fois arrivés aux portes d'Amiens, ils entrent dans Amiens pour se garer au plus près de l'hôtel de ville, bien souvent sur le boulevard Faidherbe. Nous n'avons pas réussi à donner envie à nos agents de garer leur véhicule personnel sur ces P+R

pour ensuite rejoindre le cœur de ville soit en bus, soit à vélo. La proposition que nous vous faisons est de mettre des parcs à vélo de la ville sur ces P+4 pour que lorsque ces salariés arrivent le matin, ils puissent se garer, prendre un vélo électrique et se retrouver à l'hôtel de ville cinq ou six minutes plus tard. Nous amorcerions une pompe que nous n'avons pas réussi à amorcer depuis de nombreuses années en étant un employeur qui montre la voie.

M. GEST : S'agissant de l'employeur qui montre la voie, je vous rappelle ce que j'évoquais en début de séance, le label Or d'employeur pro-vélo. L'utilisation du parc vélo pour le personnel est excellente. Je respecte aussi la liberté de nos agents qui utilisent leur véhicule comme bon leur semble. Pour être honnête, les P+R sont un échec pour l'instant, et nous n'avons pas à nous en réjouir. Pour de multiples raisons, cette solution n'a pas fonctionné et il est nécessaire de trouver d'autres solutions, peut-être faire beaucoup de communication autour, sachant qu'il n'y a pas que nos agents, mais aussi les habitants de la Somme qui viennent travailler sur l'agglomération et notamment sur la ville et qui continuent de venir dans le centre avec leur voiture. Ce n'est pas satisfaisant, nous sommes d'accord, nous devons y travailler et pourquoi pas en retenant une solution de cette nature. Cela ne répondra pas totalement à la question, cela ne remplira pas, loin s'en faut, les P+R, mais tout ce qui peut améliorer le fonctionnement de ces parcs doit être envisagé. C'est d'autant plus dommage qu'avec Pascal RIFFLART nous avons négocié avec des entreprises pour utiliser une partie de leurs parkings. Aujourd'hui, force est de constater que cela ne fonctionne pas. Est-ce lié à la taille de l'agglomération ? Peut-être. Ou à d'autres éléments ? Je ne sais pas vous répondre, mais il est certain qu'il faut persévérer en changeant sans doute de braquet.

23 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PLAN DE DEPLACEMENTS DE L'ADMINISTRATION D'AMIENS METROPOLE. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

24 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PLAN DE STRATEGIE PATRIMONIALE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : Je donne la parole à Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Le point 25 concerne l'autorisation de programme pour le système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs du budget annexe Transport. Je vous propose d'approuver l'affectation de crédits de paiement à hauteur de 1 370 000 € pour l'année 2025, répartis entre les trois opérations suivantes : les études techniques et travaux dans le cadre du projet radio ; le développement de l'interopérabilité billettique ; le développement de l'information contextuelle sur les bornes d'informations voyageurs.

Le point 26 concerne le programme du Plan Vélo. Je vous propose d'affecter 2 024 600 € de crédits de paiement afin de réaliser des travaux tels que la sécurisation de carrefours et d'aménagements existants, et la création de la voie verte, contre-allée sur Amiens, Pont-de-Metz et Camon (le détail des rues et opérations étant précisé dans la délibération). Par ailleurs, un report de crédits 2024 pour 429 059 € sera destiné pour l'essentiel au transfert de maîtrise d'ouvrage (participation d'Amiens Métropole pour les opérations de la voie verte des boulevards intérieurs et de la piste cyclable boulevard Faidherbe).

M. GEST : Des questions ?

25 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE TRANSPORT. SYSTEME D'AIDE A L'EXPLOITATION ET A L'INFORMATION VOYAGEURS. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

26 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PLAN VELO. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : La parole à Margaux DELÉTRÉ.

27 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PLAN STRATEGIE NUMERIQUE. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.

MME DELETRE : Je vous propose ici d'affecter pour l'année 2025 un montant de 3 299 780 € prévu dans l'AP Plan stratégie numérique pour mener la réalisation du portefeuille de projets dont le détail est listé dans la délibération, dont 2 468 000 € sont destinés à l'infrastructure. Je vous rappelle que nous sommes inscrits depuis 2020 dans une dynamique d'évolution de notre infrastructure informatique face à son obsolescence et à l'exigence de performance des systèmes informatiques, naturellement attendue par les citoyens. Et, concomitamment, la Direction des Systèmes d'Information accompagne les directions métiers dans le développement des applications numériques utiles aux interventions des services et aux missions de service public afin, notamment, de simplifier la relation citoyens/administration.

M. GEST : Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : La parole à Guy PENAUD pour le point 28.

**28 - AUTORISATION DE PROGRAMME. NPNRU. QUARTIERS NORD, ESPACES PUBLICS, COLVERT.
AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.**

M. PENAUD : Je vous propose d'affecter la somme de 2 610 000 €, à prendre de l'autorisation de programme dédiée au NPNRU et plus spécifiquement aux quartiers Nord et à l'espace public Colvert, afin de financer les opérations suivantes : l'aménagement de la place/parc du Colvert, les études pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre qui permettront l'engagement des travaux, la première phase des travaux d'aménagement de la rue du Docteur Fafet, dans le secteur Briqueterie, avec notamment l'aménagement du parking pour l'Albatros, la mise aux normes du quai de bus et l'aménagement de la piste cyclable ; l'acquisition auprès de Clésence du foncier d'assiette de l'ex-barre Grand Mozart, aujourd'hui démolie, en vue d'y développer un projet d'activité. Je vous précise que ces dépenses sont couvertes par des recettes prévisionnelles pour un montant de 3 680 933 € à percevoir auprès de l'ANRU.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : La parole à Pierre SAVREUX.

**29 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE ET DU PATRIMOINE.
AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025**

M. SAVREUX : Je vous propose d'approuver différentes opérations pilotées par la Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine sur des équipements métropolitains qui seront à financer au travers de plusieurs autorisations de programme. Premièrement, la Maison de la Culture, pour un montant de 185 000 € afin de financer différentes opérations de maintenance et d'entretien tels que la réfection des étanchéités en toiture-terrasse, la modernisation des équipements de sécurité, ou encore des diagnostics et des travaux de plomberie-chauffage. Deuxièmement, pour le Zénith, une enveloppe de 138 000 € pour divers travaux et la création d'une dalle pour abris. Sur la ligne "Programmation réhabilitation des équipements culturels", je vous propose d'affecter 200 000 € pour l'achat de nouveaux gradins pour la Maison du Théâtre et d'amorcer le remplacement de la toiture du Hangar rue Saint-Maurice. Enfin, concernant les monuments historiques, je vous propose de mobiliser une enveloppe de 202 460 € pour restituer les vestiges du théâtre antique à proximité de la halle Freyssinet.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : La parole à Audrey BOCHÉ.

30 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE ET RESEAU DES BIBLIOTHEQUES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.

MME BOCHE : Je vous propose d'affecter une somme de 130 000 € en crédits de paiement afin de financer les opérations détaillées dans la délibération qui vous a été transmise et qui visent à permettre la bonne réalisation du projet des bibliothèques, notamment en matière de conservation des documents, d'enrichissement des collections et d'amélioration de l'offre de service public.

M. GEST : Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : La parole à Pierre SAVREUX pour les points 31 et 32.

M. SAVREUX : Le point 31 concerne le parc zoologique, avec une autorisation de programme qui a été adoptée dans le cadre de la PPI 2022-2026 pour engager des travaux et des achats divers indispensables au maintien des bâtiments, des enclos et des volières existants, mais également pour reprendre des éléments qui ne sont pas traités dans le cadre du projet d'extension du parc, comme par exemple l'aménagement de la zone sanitaire. Pour l'année 2025, nous vous proposons d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 120 000 €

Au point 32, je vous propose d'approuver l'affectation de crédits de paiement pour plusieurs opérations sur deux autorisations de programme relatives aux Musées d'Amiens. Concernant la première AP, je vous propose d'affecter une somme de 488 423 € afin de financer des études et de la restauration d'œuvres, d'opérer des travaux d'aménagement, notamment au sous-sol, et d'entretien du musée, d'acquérir de nouveaux équipements scénographiques, et de poursuivre la création du site internet du musée. S'agissant de la deuxième AP, qui porte sur les œuvres dans l'espace public, je vous invite à valider la restauration de l'œuvre d'Aye Erken, située dans le parc Saint-Pierre, pour un montant de 25 000 €. Il s'agit des belvédères qui sont sur des cours d'eau.

M. GEST : Des observations ou des questions ?

31 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PARC ZOOLOGIQUE. TRAVAUX ANNUELS, MAINTIEN EN ETAT ET ACHATS DIVERS. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : La parole à Guillaume DUFLOT pour les points 33 et 34.

M. DUFLOT : Le point 33 concerne l'autorisation de programme relative aux travaux de modernisation du Coliseum. Je vous propose d'affecter la somme de 2 570 821 € afin de financer l'ensemble des opérations listées en article 1 de la délibération qui vous a été transmise, principalement des travaux dans les espaces patinoire ou piscine, de mises en conformité de divers éléments de sécurité, d'aménagements de sonorisation pour l'espace d'accueil, ou d'aménagements ou bien encore d'achat de divers matériels (liés à la piscine, à la patinoire, à l'activité fitness, ou du matériel technique). Je précise que l'opération relative à la production de froid des deux patinoires permettra de bénéficier de 992 000 € du fait de son éligibilité aux certificats d'économies d'énergie. Cette opération a déjà permis de générer une économie de plus de 200 000 € sur les cinq premiers mois de l'année 2025. A terme, sur une année pleine, c'est une économie de l'ordre de 400 000 € qui est attendue sur la consommation électrique. A noter un report de crédits 2024 pour environ 364 715 €.

Le point 34 concerne l'autorisation de programme dédiée aux travaux et équipements sur les structures sportives. Je vous propose d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 2 700 000 € destinés principalement à la rénovation de la pelouse synthétique au stade du Grand Marais, à l'installation de vestiaires au stade de Longueau, à la mise aux normes du gymnase des Hayettes, et la construction de vestiaires au complexe Emile Guégan. Ces travaux nécessitent la signature de conventions de fonds de concours avec la commune de Longueau et la commune d'Amiens pour un montant de recettes estimé à 260 386 €. Dans une moindre mesure, les crédits affectés serviront à des travaux identifiés au Stade de la Licorne, à la réfection du sol sportif du gymnase du Pigeonnier et à l'acquisition d'équipements.

M. GEST : La parole à Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Je souhaite prendre la parole sur la partie Coliseum en rappelant que cet équipement est très apprécié par les Amiénois et les habitants de la Métropole qui le pratiquent. Vous avez réussi à injecter l'argent nécessaire au fil des années pour le maintenir non seulement en bon état de fonctionnement, parce que c'était nécessaire, mais aussi en le mettant au goût du jour, en le modernisant. Pour un équipement de plus de 30 ans, il reste jeune, il reste bien intégré dans le paysage de notre communauté et c'est un très bon point. Cependant, avez-vous des points d'alerte de vos directeurs sur le fait qu'à un moment donné, peut-être, à l'image du zoo, il faudra franchir une étape importante, non plus uniquement pour faire des travaux de remise à niveau année après année, mais pour re-imaginer le Coliseum ?

M. DUFLOT : Merci pour cette question, Monsieur DESCHAMPS. Effectivement, nous travaillons sur les rénovations du Coliseum au quotidien parce que c'est le navire amiral du sport métropolitain, et c'est un élément très attractif. Hier après-midi, je recevais des Roumains dans le cadre d'un échange avec un club de judo sur Amiens et ils étaient admiratifs de cet outil dans l'hyper-centre d'Amiens, mais nous nous projetons dans les années futures où il faudra

nécessairement essayer de s'adapter, ne serait-ce que par rapport au Décret Tertiaire qui va nous imposer un certain nombre de travaux. Sur ce Coliseum, nous avons également un certain nombre de clubs, je pense notamment aux Gothiques qui cherchent encore à se développer. Nous avons déjà beaucoup fait sur le Dôme. Rouen, notre adversaire depuis plusieurs années, envisage de construire une patinoire de 5 000 ou 10 000 places. L'idée n'est pas de construire une patinoire de 5 000 ou 10 000 places, mais nous pouvons envisager des choses sur cette patinoire. C'est-à-dire que nous sommes sur un bâtiment qui a aujourd'hui 30 ans, qui a bien vieilli, qui a été entretenu, qui a été voulu et créé à l'époque par Gilles de ROBIEN et Michel DEVAUX, l'adjoint aux sports, et il faut encore faire évoluer ce bâtiment pour répondre aux besoins du quotidien et aux futurs besoins sportifs.

M. GEST : Je rappelle que ce Coliseum est une première évolution par rapport au centre Pierre de Coubertin qui le précédait. C'est toujours évolutif à condition, Monsieur DESCHAMPS, que les moyens financiers soient à la hauteur de nos ambitions. Il faut faire rêver mais en ayant toujours à l'esprit les capacités que l'on peut avoir. Guillaume a cité le club de Rouen, qui est le club sportif phare de Rouen, sur lequel mise quasi-essentiellement la ville de Rouen en matière sportive, ce qui explique qu'ils aient des velléités de faire plus encore. Je rappelle que nous avons quand même déjà deux patinoires. Ce qui manque certainement aussi, c'est un gymnase plus important car l'accueil de 1 400 personnes est un frein pour certaines grandes manifestations qui nous sont proposées et qui ne peuvent pas être accueillies. J'attire une nouvelle fois votre attention sur les projets réalisables, et je ne suis malheureusement pas très optimiste sur les moyens financiers des collectivités territoriales dans les prochaines années.

33 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DU COLISEUM. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

34 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX ET EQUIPEMENTS SUR LES STRUCTURES SPORTIVES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025. FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : La parole à Éric MAQUET pour les points 35, 36, 37, 38.

M. MAQUET : Concernant le point 35, je vous propose d'approuver l'affectation pour 2025 d'une somme de 2 519 577 € sous forme de crédits de paiement à prendre dans l'autorisation de programme dédiée à la réhabilitation des réseaux d'assainissement. La liste des opérations prévues est détaillée en article 1 de la délibération qui vous est soumise et concerne une partie des réseaux d'eaux usées par gainage d'Amiens et Bertangles.

Au point 36, il est proposé d'approuver les opérations de modernisation de l'aération des bassins et des automatismes de la station d'Ambonne, afin notamment de maintenir la capacité de traitement des eaux en conditions opérationnelles et de maîtriser les dépenses d'électricité. Il s'agit de remplacer les agitateurs sur deux bassins biologiques et de renouveler et d'optimiser le système d'aération. Pour 2025, le coût de ces opérations s'élève à 1 042 819 HT.

Au point 37, je vous propose d'approuver l'affectation pour 2025 d'une somme de 610 364 € sous forme de crédits de paiement à prendre dans l'autorisation de programme dédiée aux travaux sur captage d'eau afin de financer la liste des opérations prévues et détaillées en article 1 de la délibération qui vous est soumise. Cela concerne des opérations de remplacement ou d'ajout d'éléments techniques de type cuves, moteur de pompe sur captage, multiserveur etc., ainsi que la sécurisation des sites de captage et des aménagements afin de répondre aux réglementations relatives aux déclarations d'utilité publique (DUP).

Le point 38 concerne les travaux d'eaux pluviales urbaines. Je vous propose d'affecter les crédits de paiement pour 665 572 € destinés notamment à financer des travaux divers de réparations sur le réseau nécessaires pour des questions de sécurité, des inspections caméra des réseaux d'eaux pluviales sur la commune de Cagny, la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales sur le pont boulevard Beauvillé à Amiens, aux travaux de déconnexion sur la commune de Saint-Fuscien - rue de Boves et rue de Cagny, l'opération de déconnexion des eaux pluviales à Camon (rue Pierre Sépard), et enfin l'engagement du schéma directeur eaux pluviales (consultation en cours).

Je précise que rue Duménil, des tuyaux sont cassés. Ce n'était pas prévu dans mes travaux, et le montant s'élève à 230 000 € HT. Heureusement, que j'ai du confort financier. Même chose sur la rue de Verdun, 230 000 €, et pour la station d'épuration Saint-Fuscien où sur un budget de 6 millions, on me demande environ 8,5 millions pour déconnexion des eaux pluviales. Si je n'avais pas de confort financier, je serais dans l'incapacité de le faire.

M. GEST : Très bonne précision, et merci du travail réalisé au quotidien par notre Vice-président chargé de l'Eau et de l'Assainissement.

35 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

36 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. STATION D'EPURATION AMBONNE. MODERNISATION DE L'AERATION DES BASSINS ET DES AUTOMATISMES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

**37 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE EAU. TRAVAUX SUR CAPTAGES.
AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

**38 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX SUR EAUX PLUVIALES URBAINES. AFFECTATION ET
AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : La parole à Isabelle SAVARIEGO.

**39 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE ARBORE. AFFECTATION
D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

MME SAVARIEGO : Bonsoir chers collègues. Je vous propose d'affecter une somme de 200 000 € afin de financer l'abattage de 28 tilleuls et la replantation de 38 avenue Louis Blanc à Amiens, ainsi que le remplacement de 86 frênes rue du Grand Marais à Amiens, de 24 frênes à Thézy-Glimont dans la Grande Rue, et enfin la plantation de 64 arbres route de Rouen au niveau de la voie verte.

M. GEST : Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : La parole à Paul-Éric DÉCLE pour les points 40 et 41.

M. DECLE : Au point 40, je vous propose d'affecter 245 000 € de crédits de paiement pour des travaux de sécurisation et modernisation sur le site de Mégacité. Et au point 41, je vous propose d'affecter 20 000 € de crédits de paiement pour le mobilier d'accueil de l'Office de Tourisme, et 30 000 € de crédits de paiement pour subventionner des porteurs de projets autour du tourisme durable.

**40 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MEGACITE TRAVAUX. AFFECTATION ET AUTORISATIONS
ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

41 - AUTORISATION DE PROGRAMME. OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, et Mme NOUAOUR, se sont abstenus.

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : Nous en avons terminé avec les autorisations de programme.

42 - ACTIONS D'ANIMATION ET DE PROMOTION. SUBVENTIONS. 3EME REPARTITION. ANNEE 2025.

M. GEST : Ce point concerne des actions d'animation et de promotion. Dans le cadre du soutien d'Amiens Métropole aux associations œuvrant sur son territoire, et afin de leur permettre l'organisation de manifestations présentant un intérêt public local et contribuant à rendre la collectivité toujours plus attractive, je vous propose d'accorder des subventions au Comité des fêtes de Guignemicourt un montant de 1 450 € afin de perpétuer les actions au sein de sa commune à l'occasion des différentes festivités organisées ; 1 000 € à l'Association Historique de l'Automobile Club de Picardie pour l'organisation du festival de l'élégance et du sport automobile, qui aura lieu au château de Querrieu le 31 août 2025. C'est à l'occasion du 120^{ème} anniversaire de cette association historique. Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

43 - ASSOCIATION APREMIS. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.

M. GEST : Dans le cadre de son soutien envers des actions de prévention de la délinquance, je vous propose que la collectivité reconduise l'aide accordée à l'association APREMIS pour son action "temps de vie, d'échanges et de médiation" à hauteur de 13 500 € pour l'année 2025. Pour rappel, cette action a pour objectifs, entre autres, d'accompagner des personnes sous main de justice vers une socialisation par le biais de la vie en groupe, et de les aider à acquérir l'autonomie nécessaire pour faire aboutir leurs projets de vie. Des questions ? Madame BECKER.

MME BECKER : Bonsoir à toutes et tous. Concernant cette subvention pour l'association APREMIS, le soutien depuis plusieurs années des actions de prévention de la délinquance, notamment dans le cadre de la politique de la ville à l'action mise en œuvre par l'association APREMIS "temps de vie, d'échanges et de médiation" d'un montant de 13 500 €, est positif, et notre Métropole doit, avec les acteurs municipaux et associatifs, démultiplier un tel soutien. En effet, les Français brossent un portrait noir de la société perçue [je cite] comme "plus individualiste, plus fragmentée, plus agressive". Tel est l'un des principaux constats d'une étude sur les Français et le civisme réalisée par l'IFOP pour l'association Passeport du civisme,

formée par Maxence de RUGY, maire de Talmont-Saint-Hilaire en Vendée, qui organisait ce 25 juin, en partenariat avec l'Association des Maires de France les Assises nationales du civisme, et qui dit : "Il est impératif pour les maires de lutter contre le décrochage civique, de retisser des liens qui se délitent. Il faut agir au niveau de la commune, qui est le lieu du premier enracinement et souvent du premier engagement". Le ministre de l'Intérieur, qui est également président du parti des Républicains, a pointé une hyper violence qui se répand et concerne de plus en plus de jeunes. Il a encouragé les maires à renforcer le civisme dans leurs communes, à lutter contre la tentation du chacun pour soi, car le civisme est la possibilité d'une vie en commun. C'est le "nous" plutôt que le "moi".

Comprenez, Monsieur le Président, que la vocation de nos communes n'est pas de remplacer la mission régalienne assignée à la police nationale en armant la police municipale. Au niveau communal ou métropolitain, nous devons soutenir et développer le sens civique, agir en proximité par le dialogue, en mettant des moyens, y compris locaux. C'est d'ailleurs la demande légitime des syndicats de police municipale, dont les agents ne sont pas des Officiers de Police Judiciaire, qui dénoncent tous l'absence de volet social après le Beauvau des polices municipales.

M. GEST : C'est la raison pour laquelle nous proposons cette subvention à l'association APREMIS.

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - AMIENS. ENSEMBLE IMMOBILIER DENOMME DEBOUVERIE SITUE AU 500 AVENUE DU 14 JUILLET 1789. CESSION.

M. GEST : Dans le cadre de sa politique de développement économique et d'attractivité du territoire, Amiens Métropole a acquis en état futur d'achèvement, en 1999, le site de l'ancienne friche dénommée "Debouverie" sise à Amiens, 500 avenue du 14 juillet 1789 dans l'objectif de créer des emplois sur le territoire, en y installant des centres d'appels. Dans le cadre de la démarche de stratégie patrimoniale, ce site a été identifié comme un potentiel pour une activité de développement économique pour le privé. Etant locataire, le groupe Gueudet a été approché et s'est montré intéressé pour développer ses activités sur le territoire d'Amiens Métropole. Je vous propose ainsi d'approuver la cession de cet ensemble immobilier, cadastré section HT n° 304, au profit du Groupe Gueudet, plus particulièrement la SCI ACCAG 60 ou tout autre société qu'elle se substituerait par transformation, moyennant le prix de 2 000 000 €, conforme à l'évaluation du Pôle des Evaluations Domaniales. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DELAHOUSSE (pouvoir de M. RIFFIOD) n'a pas pris part au vote.

M. GEST : Je donne la parole à Patrick DESSEAUX pour les points suivants.

45 - ALLONVILLE. RD247 RUE DES AUGES. AMENAGEMENTS SECURITAIRES. FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS.

M. DESSEAUX : Je vous propose d'approuver le projet d'aménagement de la rue des Auges à Allonville, sur le tronçon de la RD247 compris entre la Ruelle et la Grande Rue, afin de pacifier la circulation automobile et la vitesse dans ce tronçon de rue, et de sécuriser l'accès aux

transports en commun. Après une phase de test s'avérant concluante, l'aménagement définitif consisterait, entre-autres, à aménager une zone 30 avec marquage au sol en résine, mettre en place des coussins berlinois, créer des îlots franchissables pour poids lourds et véhicules. Ces travaux se situant sur route départementale, il convient d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention technique et financière avec le Département de la Somme. Le coût prévisionnel des travaux d'aménagement, prévus sur l'année 2026, est estimé à 42 000 € et la commune d'Allonville participerait par un fonds de concours à hauteur de 30% des dépenses HT soit 10 500 €. Il convient dès lors d'approuver et d'autoriser la signature de la convention afférente. A noter également en parallèle la mise en conformité de l'accessibilité du quai bus pour un coût de 26 000 €.

M. GEST : Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX se sont abstenues.

46 - ALLONVILLE. RUE DU PETIT CAMON. AMENAGEMENT D'UN PIETONNIER ET D'UNE ECLUSE ROUTIERE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DESSEAUX : La collectivité a programmé en 2026 un aménagement piétonnier et la réalisation d'une écluse routière dans la rue du Petit Camon, à Allonville, dans le but de pacifier les déplacements et de sécuriser l'usage piéton de cette voie. C'est pourquoi je vous propose d'approuver le projet d'aménagement qui vous est présenté et consistant, dans un premier temps, en la réalisation d'aménagements de test sur 3 mois à programmer en 2026, avec une écluse sous forme de marquage au sol et de pose de balises plastiques de type J11 et, d'autre part, en l'abattage et l'essouchage de l'arbre malade qui a été identifié, ce qui permettra de libérer de l'espace aux piétons qui sont, à ce jour, contraints de le contourner en traversant ou en marchant sur la chaussée. Si cette phase test s'avère concluante, l'aménagement sera conforté par un aménagement définitif. A noter que la commune d'Allonville s'engage à ce que la rue du Petit Camon soit mise en sens unique et que le tronçon concerné soit classé "zone de rencontre" afin de légitimer le piéton sur la chaussée. Le coût prévisionnel des travaux d'aménagement est de 24 000 € TTC, avec une participation de la commune d'Allonville de 6 000 € via une convention de fonds de concours que je vous propose de valider. Il convient d'autoriser M. le Président à la signer.

M. GEST : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Une remarque sur les écluses. Elles sont souvent construites pour ralentir la circulation automobile. Il faudrait prévoir un passage sur le côté pour les cyclistes qui permettrait de ne pas leur faire subir une mise en danger. Vous avez prévu un cheminement piéton, mais n'y aurait-il pas la place pour un cheminement cycliste également ?

M. DESSEAUX : C'est ainsi que c'est prévu, c'est-à-dire avec un passage longitudinal pour les cyclistes.

MME BOCHE : Je me permets d'apporter des éléments. Dans nos communes, nous sommes contraints d'avoir des largeurs de voirie très conséquentes puisque nous avons des véhicules agricoles qui sont de plus en plus imposants et si l'on rajoute une écluse pour cycliste, on va bloquer cette circulation. On ne peut pas entraver l'activité agricole.

M. GEST : La contrepartie est qu'il y a un peu moins de circulation dans Allonville que dans la ville. D'autre part, Audrey BOCHÉ a parfaitement raison, car depuis le début, nous n'imaginons pas concevoir des aménagements dans les communes rurales identiques à ceux qui sont réalisés en centre-ville. Il faut permettre l'activité agricole dont nous sommes bien contents de voir les réalisations. Quand c'est possible, il n'y a pas de problème, mais en milieu rural, comme la commune d'Allonville, il faut continuer d'autoriser des gens qui vivent de leur travail à pouvoir le faire avec des voies adaptées à la circulation de leurs différents véhicules.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX se sont abstenues.

47 - AMIENS. RUE JEAN-MARC LAURENT. TRONÇON PRAGUE MISTRAL. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DESSEAUX : La rue Jean-Marc Laurent est une voie de compétence métropolitaine du secteur sud Amiénois, qui s'étend de la rue Saint-Fuscien à la rue de Québec. Cette voie est située sur un tronçon qui s'inscrit dans le Plan vélo voté par la Ville d'Amiens et Amiens Métropole. Je vous propose d'approuver le projet d'aménagement dont le coût prévisionnel est de 827 000 € TTC, qui prévoit un découpage opérationnel en deux tronçons. Tronçon rue d'Assas / rue de Québec : une requalification de la rive nord / mise en accessibilité des quais bus de la rive sud et modernisation des banquettes de régulation bus devant le collège Jean-Marc Laurent. Tronçon rue de Saint-Fuscien / rue d'Assas : des travaux d'effacement de réseaux à programmer avant requalification de la rive nord programmée en 2026. Ce projet s'inscrit dans un objectif d'apaiser les vitesses, préserver l'offre de stationnement, moderniser l'éclairage public, améliorer la qualité du cadre de vie et intégrer et sécuriser le déplacement des cyclistes. Je vous propose d'approuver également, et d'autoriser la signature d'une convention de fonds de concours qui précise que la commune d'Amiens participe financièrement en versant un fonds de concours de 202 917 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Une précision que je n'ai pu apporter en commission. Sur un des deux côtés de la rue, devant l'entrée du collège, il n'y a pas d'abribus. Quand il pleut, les collégiens attendent le bus sous la pluie. Avez-vous une largeur de trottoir suffisante pour installer un abri ?

M. RENAUX : Il y a des normes à respecter, donc tout dépend des profondeurs disponibles. Il faut laisser un espace pour les personnes handicapées. Nous allons regarder, et si c'est possible, il n'y a aucune raison de ne pas installer un abribus.

M. DESSEAUX : C'est la réponse qui a été apportée en commission où la question avait également été posée, y compris le stationnement des bus au niveau du collège.

ADOPTE

Observations :

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX ont voté contre.

M. GEST : Ce rapport, comme le précédent, est intéressant car cela montre les aménagements différents que l'on peut faire quand on a la place et quand on ne l'a pas. On ne peut pas faire la même chose partout.

48 - CAGNY / LONGUEAU. SNCF RESEAU. CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES ETUDES ET DES TRAVAUX DE REFECTION DE L'OA 130 RUE VALENTIN HAÛY. CONVENTION.

M. DESSEAUX : L'ouvrage d'art de la rue Valentin Haüy reliant Cagny et Longueau, à l'intersection avec les voies de chemin de fer, est vétuste et nécessite une réhabilitation de son extrados en 3 phases, les 2 premières, étant programmées en 2025, dès le mois de juillet, portant sur la réhabilitation de l'étanchéité en partie routière et la réhabilitation de l'étanchéité du trottoir et du garde-corps Est (côté gare de Longueau). Le pont bénéficie d'une convention entre Amiens Métropole et SNCF Réseau, et avec son accord, je vous propose d'approuver et d'autoriser la convention de co-maîtrise d'ouvrage fixant, notamment, la participation de SNCF Réseau à hauteur de 153 625,85 € HT dans la mesure où les travaux de renouvellement de l'étanchéité lui incombent. Le montant global des travaux 2025 est estimé à 356 719,74 € TTC. A noter que la réalisation de la phase 3 (réhabilitation de l'étanchéité du trottoir et du garde-corps Ouest, côté Amiens) nécessaire serait programmée, quant à elle, en 2026.

M. GEST : Des questions sur ce rapport ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Cela me donne l'occasion d'apporter une précision. Peut-être avez-vous lu dans la presse que si l'on intervient sur les ponts, c'est en raison de l'état déplorable de l'ensemble des ponts d'Amiens Métropole. J'ignore où l'on est allé chercher cette information. Ce n'est pas du tout le cas. Quand des travaux sont faits sur un pont, c'est tout simplement suite à une étude qualité du pont sous tous ses angles, et quand on constate qu'il commence à y avoir des problèmes, on réalise des travaux pour ne pas être confronté à des catastrophes épouvantables dues à sa dégradation, comme cela a pu être le cas dans d'autres pays que la France. Des travaux sont réalisés justement pour éviter ce genre de difficulté. Nous suivons leur usure naturelle et nous intervenons lorsque c'est nécessaire.

M. DESSEAUX : J'ajoute qu'en ce qui concerne les ouvrages d'art, il est toujours plus intéressant de faire du préventif que du curatif, notamment en termes de coût. Depuis environ 2015, un budget est attribué à l'entretien des ouvrages d'art.

49 - THEZY-GLIMONT. REQUALIFICATION DE LA RUE PAUL MOREL. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Je vous invite à approuver le projet de requalification de la rue Paul Morel sur la commune de Thézy-Glimont, à hauteur de 293 000 € TTC, pour un démarrage des travaux prévu courant septembre 2025 d'environ 3 mois. Les objectifs poursuivis sont de : conserver le sens unique remontant du Sud vers le Nord, prendre en charge le vélo dans le linéaire de la rue, assurer une continuité piétonne du carrefour Sud vers le carrefour Nord (avec la RD90E), pacifier les vitesses par l'agencement d'écluses de stationnement, mieux encadrer le stationnement, déconnecter les eaux pluviales et privilégier une infiltration en place, apporter de la qualité urbaine par le déploiement d'espaces verts ou la plantation d'arbres. Une convention de fonds de concours assurerait la participation de la commune aux travaux à hauteur de 10% HT, soit 24 417 €. A noter que la liaison piétonne accessible entre la rue Paul Morel et la RD90E ne sera possible que par la réalisation d'un nivellement en domaine privé. Ainsi, si cette solution est dessinée dans le plan d'aménagement, elle ne sera pas réalisée sur la PPI 2022-2026 mais pourra être inscrite à la prochaine PPI.

M. GEST : Des questions sur ce rapport ?

Observations :

Mmes DELATTRE et DESBUREAUX se sont abstenues.

M. GEST : Je donne la parole à Jean-Claude RENAUX pour le point 50.

50 - SNCF VOYAGEURS. TRANSPORT SCOLAIRE SUR LE RESEAU TER DES SCOLAIRES DU RESSORT TERRITORIAL. CONVENTION.

M. RENAUX : Je vous propose de renouveler la convention avec SNCF Voyageurs dont l'objet est la prise en charge de l'abonnement scolaire sur le réseau ferré par Amiens Métropole, pour les élèves du territoire métropolitain empruntant le train pour se rendre à leurs établissements scolaires, dans le périmètre de la communauté d'agglomération. La prise en charge intervient aux mêmes conditions que celles mises en place sur le réseau de bus AMETIS, à savoir à hauteur de 100% pour les élèves de moins de 16 ans et de 65% pour les élèves de plus de 16 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire. Cette nouvelle convention couvrira la période 2025-2026 avec une extension possible aux années scolaires 2026-2027 et 2027-2028. Le coût de cette prise en charge est évalué à 13 000 € TTC. A noter que le nombre d'élèves concernés oscille autour d'une vingtaine depuis quelques années, sachant qu'en 2024-2025 ce sont 25 élèves qui ont bénéficié de ce dispositif.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

51 - SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES. ADHESION ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. RENAUX : Le syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités est compétent en matière de coopération entre Autorités Organisatrices de la Mobilité. Il a ainsi vocation à développer les outils en matière d'information des voyageurs, de vente de titres et de covoiturage. Dans le cadre de ses politiques métropolitaines relatives aux mobilités alternatives, dans un souhait de s'intégrer au sein du tissu régional des Autorités Organisatrices des Mobilités et dans la perspective du développement d'une billettique interopérable pour le réseau Amétis, je vous propose d'adhérer à ce syndicat mixte moyennant une cotisation annuelle de 0,15 € par habitant, soit une dépense estimée à 27 900 €. Il conviendrait également de désigner 4 représentants d'Amiens Métropole au sein du syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités en qualité de délégués Je vous propose donc comme candidatures Alain GEST et moi-même, en qualité de délégués titulaires, et Pascal RIFFLART et Bruno BIENAIMÉ en tant que délégués suppléants.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Je donne la parole à Anne-Sophie BRUNEL pour les points suivants.

52 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. ANNEE 2025. CONVENTION-TYPE.

MME BRUNEL : Bonsoir, chers collègues. Comme habituellement à chaque conseil d'Amiens Métropole, je vous propose d'octroyer, dans le cadre des aides aux entreprises, 11 subventions aux Très Petites Entreprises pour leurs projets d'investissements matériels, pour un coût total de 39 734 €, sur un montant total d'investissements réalisés par les entreprises de 210 516 €. Il conviendrait pour cela d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention avec chacun des 11 bénéficiaires précisés dans la délibération.

M. GEST : Des questions ? Madame BECKER puis Monsieur VOULMINOT.

MME BECKER : L'aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises (TPE) est conditionnée par l'article 2 avec un mécanisme de diminution, d'annulation et de reversement de la subvention, prévu par l'article 7. C'est une prise en compte de nos demandes. Toutefois, il serait bon que ces aides soient aussi conditionnées pour les grands groupes. Pour rappel, Valéo à Amiens, fin 2024, a annoncé la suppression de postes pour améliorer sa rentabilité, ceci alors même que ce site a bénéficié non pas de 6 000 € pour du petit matériel, mais de 73 millions d'Euros d'argent public. Les salariés créent la richesse, ils doivent être aidés ; les salariés luttent pour l'emploi, comme les dirigeants des petites entreprises qui ont, bien souvent, des statuts et des conditions d'existence proches de ceux des salariés. Nous pensons qu'ils doivent être davantage accompagnés et qu'il faut cesser d'aider les grands groupes financiers destructeurs d'emploi. Rappelons qu'Auchan a récemment déclaré avoir perçu, entre 2013 et 2018, 498 millions d'Euros d'aides publiques et n'a pas hésité à supprimer 5% des emplois. Nous sommes favorables à un ciblage des aides publiques au bénéfice des TPE plutôt qu'aux grands groupes dont les décisions ne résultent pas du territoire, avec ce triptyque : ciblage, conditions et contrepartie en faveur d'investissements favorables à la bifurcation écologique et au maintien de l'emploi pour les entreprises soutenues.

M. VOULMINOT : Nous voterons pour cette délibération, mais nous souhaiterions savoir de quelle manière la publicité peut être faite auprès des TPE, c'est-à-dire comment les TPE seront informées de l'existence de cette aide ?

MME BRUNEL : En termes de publicité, il existe plusieurs plaquettes papier qui sont mises à disposition, dans les différentes chambres, des entreprises. Et sur le site d'Amiens Métropole également, on retrouve tous ces dispositifs d'aide. Une adresse mail est à la disposition des entrepreneurs qui créent leur activité, directement reliée au service de Développement économique. Et nous ne pouvons que saluer la réactivité des services qui instruisent les dossiers en temps et en heure. Vous pouvez le constater, nous sommes dans le concret et dans l'actualité, les dossiers sont instruits en toute objectivité le plus rapidement possible.

M. GEST : Il suffit de voir le nombre de dossiers que nous traitons chaque année, nous avons entre 10 et 15 dossiers à chaque réunion de conseil d'Amiens Métropole.

MME BRUNEL : Je tenais à préciser à Madame BECKER que ce dispositif concerne les Très Petites Entreprises, et que les développements sur Valéo sur ce dispositif n'avaient pas lieu d'être.

M. GEST : J'ai une demande de parole de Monsieur DESCHAMPS, de Madame BECKER, puis de Monsieur FOUCAULT.

M. DESCHAMPS : Pour notre part, nous sommes tout à fait favorables à ces aides à la création d'emploi. Il faut rappeler que les entreprises, ce ne sont pas des méchants, ce sont des gentils, qui créent des emplois. Parfois, cela ne se passe pas très bien et elles sont obligées de supprimer des emplois, malheureusement, mais elles ne le font pas de gaieté de cœur, et il ne

faut pas oublier qu'avant cette étape de suppression d'emplois, il y a une étape de création d'emplois, et les accompagner dans ces créations me semble primordial. Une petite suggestion que je fais à Monsieur le Président et à notre collègue Anne-Sophie BRUNEL qui est, dans le cadre de ces délibérations, de prendre le temps de lister une par une, à chaque fois, les entreprises et les commerces que nous aidons, car certains regardent les conseils en streaming et n'ont pas accès aux délibérations, aux dossiers. Cela leur permettrait de savoir quelles sont les entreprises, et les TPE, que nous aidons.

MME BRUNEL : En commission économique, nous nous attardons parfois sur l'activité, et nous avons toutes les activités possibles à partir du moment où c'est de l'investissement de matériels. Je peux énumérer les 11 bénéficiaires. Il y a la SAS Razing Studios domiciliée à Amiens, conception création et développement de jeux vidéo. La SARL Pauchet Sports, articles de sport. Monsieur Thi Thuy Hang TANG, traiteur asiatique. Le Jardinier Samarien, création, aménagement et entretien d'espaces verts. La SARL Affinités Photos, studio de photographie à Amiens. La SAS High'Teams, vente et réparation de trottinettes et vélos électriques. La SAS AG Tech à Seux, réparation de machines et équipements mécaniques. Madame Corinne Prévost, restauration rapide pour un foodtruck. La SAS Ackomas, programmation informatique. La SARL Dreuil Contrôle Technique Autovision à Dreuil-lès-Amiens, contrôle technique automobile. La SAS Vertaïa Energie à Cagny, électricien.

M. GEST : A noter une grande diversité également dans les communes, Madame le Maire de Seux peut en témoigner. Madame BECKER.

MME BECKER : Pour répondre à Madame BRUNEL, peut-être n'avez-vous pas entendu le début de mon propos. J'ai dit que le fait que ces aides soient conditionnées correspondait à une prise en compte de nos demandes, et même avec un mécanisme de diminution, d'annulation et de reversement de la subvention, comme prévu dans l'article 7. Et j'ai également indiqué qu'il serait bon que ces aides soient aussi conditionnées pour les grands groupes. J'en ai fait la démonstration avec le groupe Auchan et le groupe Valéo qui ont bénéficié de millions d'aides publiques et qui ont malgré tout licencié. Si cela vous arrange que ce soit local, on peut citer Ynsect avec 770 000 € de la Métropole et qui, aujourd'hui, est en liquidation.

M. FOUCAULT : Merci, Madame BECKER, d'avoir salué le dispositif pour les petites entreprises. Je suis assez d'accord que l'on peut faire beaucoup mieux en matière de communication. La liste revient chaque fois, ce qui montre qu'a priori les gens sont informés. C'est assez divers, peut-être un peu trop parfois sur Amiens. En tout cas, dont acte pour mieux diffuser. En revanche, je ne vous suis pas concernant les grandes entreprises et je vais vous apporter quelques informations. Tout d'abord, il faut savoir que nous les aidons, en effet, quand elles souhaitent se développer ou s'implanter, mais à chaque fois cette aide est conditionnée, et si une entreprise ne crée pas les emplois annoncés, nous ne la versons pas. J'ai travaillé sur une petite cohorte des grandes entreprises qui ont été aidées de 2014 à 2022. L'ensemble des aides votées par Amiens Métropole s'élève à 2,7 millions d'Euros. J'ai ensuite repris cette cohorte complète d'entreprises aidées sur cette période et j'ai regardé sur une période où l'on peut estimer que c'est réussi ou non, à savoir la période 2020-2024. Les recettes fiscales pour Amiens Métropole et pour les communes s'élèvent à 15 millions d'Euros sur les mêmes entreprises. A partir d'un montant d'aides de 2,7 millions, on aboutit sur quatre années à 15 millions d'Euros. C'est dire l'intérêt de ces aides aux grandes entreprises. Vous avez pris l'exemple d'Auchan, mais même s'ils ont une implantation à Amiens, leur siège est dans le Nord-Pas-de-Calais. Quant à Valéo, l'histoire n'est pas finie puisque le groupe se lance dans un projet de transformation majeure et les aides d'Amiens Métropole sont conditionnées. Si Valéo ne tenait pas ses engagements, il ne percevrait évidemment pas les aides prévues. Si je peux me permettre, vous avez tendance à appliquer le même raisonnement pour les aides de l'Etat

attribuées parfois à des grands groupes qui font des bénéfices et pour les aides versées par Amiens Métropole. Or, nous ne sommes pas dans cette situation, nous conditionnons nos aides. Et je tenais à vous faire remarquer que le dynamisme économique d'Amiens Métropole depuis sept à huit ans montre que nous sommes largement bénéficiaires. Désolé de parler des chiffres de la fiscalité plutôt que de l'emploi, mais le fait d'être passé de 12 à 8% de taux de chômage corrobore totalement le montant des aides que j'ai indiqué.

M. GEST : J'ajouterai qu'en termes de nombre d'emplois, c'est également très sensible. On peut imaginer que sur la période 2014-2022, il y a eu beaucoup plus d'emplois créés que ceux projetés par les entreprises. Certes, nous avons attribué 2 709 400 € mais cela a généré 364 millions d'investissements privés, et cela n'inclut pas Amazon car il n'y a pas eu d'aide directe à Amazon qui n'en demande pas. De 2020 à 2024, Amazon a généré 15,5 millions d'Euros de recettes fiscales EPCI + communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

53 - SOUTIEN AUX STRUCTURES ACCOMPAGNANT LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT SUR LE TERRITOIRE D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTIONS. ANNEE 2025. CONVENTIONS.

MME BRUNEL : Dans le cadre du soutien accordé aux structures accompagnant la création et le développement de l'entrepreneuriat dans la collectivité, je vous propose d'octroyer, au titre de l'année 2025, des subventions pour : Initiative Somme France Active Picardie 70 000 €, BGE 20 000 €, ADIE 5 000 €, Réseau Entreprendre Picardie 5 000 € et Association des Cigales des Hauts-de-France, qui sera financée pour la première fois par la Métropole 500 €.

M. GEST : Des questions ? Madame BECKER.

MME BECKER : Pour la création et le développement de l'entrepreneuriat, notre Métropole pourrait, au-delà de la liste proposée, orienter son soutien à la création et au développement de l'économie sociale et solidaire en proposant des solutions aux problématiques économiques, sociales et environnementales. La croissance de ce secteur est un enjeu majeur. La Région propose d'ailleurs le dispositif Invest, aide à l'investissement des entreprises de l'économie sociale et solidaire, pour soutenir financièrement la création d'au moins un ETP, un équivalent temps plein, dédié aux projets en contrat à durée indéterminée. Deux autres dispositifs d'accompagnement sont également proposés : Starter ESS, accompagnement à la création d'entreprise sociale et solidaire, Booster ESS, accompagnement destiné aux entités de plus de trois ans pour les aider à passer un cap de croissance. Notre territoire aurait intérêt à développer ce soutien en favorisant, au-delà du simple entrepreneuriat, la démocratie dans l'entreprise - une personne, une voie - et la création d'activités intégrant une sécurité professionnelle comme c'est proposé par le syndicat CGT qui se bat pour tous les emplois.

M. FOUCAULT : Merci, Madame BECKER, nous noterons les entreprises que vous citez, pour voir si elles peuvent effectivement s'ajouter à la liste importante d'initiatives que nous prenons sur la RSE (responsabilité sociétale des entreprises). Samedi dernier avait lieu une balade urbaine où j'ai eu la chance d'emmener les 200 ou 250 personnes présentes à la fois chez Envie et chez Scott Bader. Envie est un magnifique exemple, très ancien, de responsabilité sociale et solidaire qui, de plus, vient aujourd'hui sur la transition écologique. J'avais eu la chance d'assister à ses premiers pas car il avait été créé à la fois avec Pierre de SAINTIGNON, Martine AUBRY et Gilles de ROBIEN. Envie existe toujours, satisfait de nombreux clients, et tient un rôle formidable en termes de RSE. Scott Bader n'est pas un cas isolé à Amiens mais sans doute l'exemple le plus frappant. Cette entreprise britannique est installée à Amiens depuis 1964. A un

moment donné, elle a abandonné son statut d'actionnariat simple pour un statut de coopérative à la mode anglaise et elle mène des actions extraordinaires en matière de RSE. Je vous remercie d'avoir abordé ce point parce qu'on sait bien qu'il y a toujours un taux de chômage incompressible, et à Amiens, si nous poursuivons nos efforts et si la situation économique reste ce qu'elle est aujourd'hui, nous pourrions approcher les 6 ou 7% de taux de chômage, c'est-à-dire rejoindre le taux d'Arras ou de Lille. Vous me direz qu'il reste encore 6%, mais il faut prendre en compte ceux qui quittent un emploi, en reprennent un autre, ou qui déménagent, mais cela veut dire que nous avons quand même 3% de taux de chômage qui ne pourra être maîtrisé que par la RSE, que par les entreprises d'insertion, qu'en essayant de ramener vers l'emploi des gens qui en sont très éloignés aujourd'hui. C'est ce que nous nous efforçons de faire depuis très longtemps à Amiens, c'est même une politique qui n'a jamais été interrompue. Je prends note des références que vous avez citées, car si nous pouvons poursuivre le mouvement en ce sens, nous le ferons évidemment.

MME BRUNEL : Je souhaitais préciser à Madame BECKER qui évoque les structures de l'économie sociale et solidaire que dans les 70 000 € que nous versons à Initiative Somme France Active, deux types de publics sont visés. Bien sûr les personnes désireuses de créer, reprendre, développer une entreprise, mais aussi tout un volet pour les structures de l'économie sociale et solidaire, notamment à travers son principal outil qui est le prêt solidaire pour les structures employeuses de l'économie sociale et solidaire, des financements d'études, qui sont un soutien aux projets émergents, et des apports en quasi-fonds propres. Il faut souligner que cette année, la subvention versée pour la première fois à l'association des Cigales des Hauts-de-France concerne totalement l'économie sociale et solidaire, puisque ce nouveau club, les Tchotes Cigales Amiénoises, organise des réunions interclubs, des interventions auprès des acteurs locaux comme le PTCE à Amiens, la CRESS Hauts-de-France. A travers ces structures que nous subventionnons, l'économie sociale et solidaire est au cœur des préoccupations.

M. GEST : Merci pour ces précisions utiles. Nous aurions pu aussi évoquer les aides que nous apportons à Synapse et autres organismes de ce type.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. de JENLIS n'a pas pris part au vote.

54 - AMIENS. AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE. SAS BOULANGERIE PATISSERIE LES EPICURIENS. SUBVENTION. CONVENTION.

MME BRUNEL : Artisan boulanger-pâtissier depuis 2022 sur la commune de Dury, Monsieur Jérémy DOMBRY a eu l'opportunité de reprendre une boulangerie qui a permis la création de 15 emplois supplémentaires, portant à 23 le nombre de salariés sur le site de Dury. Aujourd'hui, pour faire face à la progression des ventes et dans une volonté d'amélioration des conditions de travail, il a fait l'acquisition d'une nouvelle boulangerie sur la commune d'Amiens rue Saint-Fuscien. Ce projet de développement entraînera la création de 9 emplois en CDI équivalent temps plein sur 3 ans. Je vous propose donc de répondre favorablement à sa sollicitation en lui octroyant une aide à l'investissement immobilier pour l'accompagnement des 9 créations d'emploi, à hauteur de 3 000 € par emploi salarié créé en CDI (en équivalent temps plein), soit une subvention de 27 000 €.

M. GEST : La parole à Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : 34 mètres, c'est la distance qui sépare la boulangerie qui s'installe rue Saint-Fuscien de la boulangerie la plus proche, tandis que d'autres quartiers en manquent clairement,

tels Renancourt ou le Petit Saint-Jean. C'est regrettable, et si l'on peut entendre le choix du commerçant, il n'est pas forcément du rôle de notre collectivité d'encourager cette tendance à un maillage très inégal du territoire. Ce n'est pas sans rappeler le cas très récent soulevé par notre camarade du Conseil départemental, Laurent BEUVAIN, de l'implantation d'une boulangerie industrielle à deux pas de la boulangerie Girard dans le quartier du Faubourg de Hem. Une situation encore plus problématique puisqu'il s'agit ici d'une installation nouvelle et non d'un remplacement, comme c'est le cas rue Saint-Fuscien. Et c'est un commerçant mis en danger par l'installation de la concurrence à sa porte. Il ne s'agit pas de notre part de pointer du doigt les boulangeries et, plus largement, les commerçants qui s'implantent à un endroit qui leur semble plus favorable, puisqu'ils le peuvent, c'est l'inaction des collectivités tant pour favoriser un commerce de proximité partout que pour protéger les commerçants déjà présents, et ici tout particulièrement, de la ville d'Amiens compétente en la matière, qui nous inquiète. La préfecture le rappelle en ces termes : "L'implantation des petits commerces est une compétence du bloc communal régie au titre du PLU". Par ailleurs, les communes sont dotées d'un droit de préemption si elles souhaitent maîtriser le foncier dans le cadre d'une opération commerciale. Les possibilités d'action ne sont pas gigantesques, nous vous l'accordons, mais votre opposition farouche à toute tentative de régulation des installations commerciales n'aide pas.

M. GEST : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : J'ai été surpris d'entendre cela dans vos communications puisque c'était déjà une boulangerie auparavant qui a donc été reprise par un nouveau boulanger. D'autre part, nous sommes clairement dans le cadre de sociétés qui décident, à travers ce qui régit la libre installation en France, de s'implanter là où elles estiment qu'il y a un potentiel de clients et de chiffre d'affaires, et donc de création d'emploi. Par ailleurs, si l'on fait un comparatif avec les marchés de plein vent, on trouve dans Amiens un, deux ou trois bouchers, deux, trois ou quatre primeurs, et à ces endroits, on constate que là où l'activité est présente, avoir un concurrent, ou devrais-je dire un confrère, qui vend le même type de produits, la même catégorie de produits, fait venir des badauds et des chalands. Faire croire que la collectivité, les élus, peuvent avoir la main sur ces installations, ce serait mentir aux administrés car, d'une part, nous n'avons pas la main là-dessus et, d'autre part, je considère que c'est plutôt vertueux. Quand un concurrent s'installe à côté, on constate généralement que les deux progressent en augmentant la qualité de leurs produits et en maintenant des produits qui satisfont leurs clients.

M. GEST : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : J'ignorais, Monsieur DESCHAMPS, que vous aviez rejoint la majorité ce soir. Je tiens à préciser que je ne suis absolument pas contre l'installation de la boulangerie pâtisserie Les Epicuriens. Je sautais sur l'occasion pour dénoncer l'installation de la chaîne dans le quartier du Faubourg de Hem, à côté de Gamm Vert. C'est une grande chaîne et je ne pense pas que ce soit beaucoup plus qualitatif que la boulangerie du Faubourg de Hem installée depuis des années et qui a sa clientèle fidèle.

MME BRUNEL : La rue Saint-Fuscien est quand même une zone de petits commerces réunissant le savoir-faire d'Amiens, avec plusieurs commerçants de renom, et il faut se réjouir qu'ils soient toujours là. Et je suis encore plus contente pour ceux qui ont vendu car c'était dans le cadre d'un départ en retraite, sachant qu'il n'est pas forcément facile aujourd'hui de vendre son commerce d'artisan. Les boulangers ont travaillé toute leur vie et ce n'est pas évident de trouver un repreneur.

M. GEST : L'ensemble des expressions montrent que sur ce genre de dossier il faut quand même être prudent. Effectivement, nous sommes dans un monde de concurrence et le fait d'avoir

plusieurs commerces du même type à proximité les uns des autres existe partout dans la ville. Deuxièmement, nous avons des critères pour attribuer des subventions aux TPE, et ces critères sont respectés. Je ne vois donc pas très bien comment nous aurions pu faire pour ne pas attribuer une subvention qui profite aussi à des commerçants qui ont fait leur temps et ont réussi à vendre leur commerce. Mon souhait est que le commerce perdure. De plus, la rue Saint-Fuscien est un secteur qui bénéficie d'un certain pouvoir d'achat et je ne pense pas qu'il y ait un problème majeur à cumuler des boulangeries. D'ailleurs, ce phénomène s'accroît partout en France, on constate un développement massif des boulangeries, surtout des boulangeries d'une certaine taille.

M. DUFOUR : Par rapport à l'installation de Louise à côté de Gamm Vert, je souhaite préciser que Gamm Vert et Louise font partie du même groupe, c'est-à-dire la coopérative Noriao, qui développe une grosse activité sur Amiens et ses alentours. Finalement, on ne peut pas interdire à quelqu'un d'agrandir son commerce chez lui.

M. FOUCAULT : L'intérêt des conseils municipaux et métropolitains est qu'ils permettent de donner des idées. Il y a encore des zones grises à Amiens et ce qu'a dit Madame DESBUREAUX sur Renancourt et le Petit Saint-Jean est tout à fait juste. Il faut espérer que le nombre croissant d'habitants sur les deux quartiers va permettre d'amener des commerces. C'est une bonne idée dans la mesure où cela peut nous permettre de regarder la question de nos aides aux commerçants non pas pour interdire ce qu'il se passe rue Saint-Fuscien et autre quand des commerçants s'installent, mais peut-être essayer de trouver une forme de bonus dans des quartiers qui n'en bénéficient pas. Il faut évidemment respecter le principe d'égalité et avoir des critères extrêmement précis en termes d'implantation et de population, mais l'idée est à creuser et donc merci de votre proposition.

ADOpte A L'UNANIMITE

55 - PROJET DE CANAL SEINE NORD EUROPE. CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT SANTERRE-HAUTE SOMME.

M. FOUCAULT : Nous allons devenir une région bénie des dieux en termes d'infrastructures puisque mardi dernier était mise en place la liaison Amiens-Roissy. *Le Courrier Picard* parlait du barreau Creil-Roissy. Il ne faut pas parler du barreau Creil-Roissy, il faut parler de la liaison Amiens-Aéroport Charles-de-Gaulle. Donc le TGV à Amiens, un réseau d'autoroutes que de nombreuses villes nous envient, et puis l'intermodalité complète avec le canal Seine Nord à 40 km d'Amiens. C'est de cela que je vais vous parler ce soir. Il s'agit d'un projet très ancien qui fait partie des rares grands projets européens, comme le TGV Paris-Amiens, qui sont subventionnés par l'Europe. Le Canal Seine Nord est une liaison fluviale à grand gabarit entre la France, la Belgique et les Pays-Bas qui va permettre, et c'est très important dans le cadre de la transition écologique, de développer le transport fluvial et de relier les grands ports maritimes et les ports intérieurs du nord de la France et de l'Europe - Dunkerque, Anvers etc. Il fera 107 km, s'étendant sur quatre départements, notamment la région Hauts-de-France avec l'Oise, la Somme, le Pas-de-Calais et le Nord. L'établissement en charge du projet de Canal Seine Nord a évidemment eu la bonne idée d'essayer de voir, au-delà de l'aspect technique et de l'ingénierie, comment les territoires pouvaient bénéficier à la fois des retombées du chantier et des retombées du Canal Seine Nord. Ils ont donc imaginé que puissent être signés des contrats territoriaux de développement (CTD), qui concernent trois gros territoires : le Compiégnois Noyonnais et l'Artois Cambrésis qui nous intéressent moyennement, et le territoire Santerre Haute-Somme qui nous intéresse beaucoup plus.

C'est donc le contrat de développement que je vous propose au vote. Il va être signé entre l'Etat et les opérateurs, France Travail, Voies Navigables de France, la Région Hauts-de-France, les départements Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme, les EPCI comme Amiens Métropole, la CCI et la Société du Canal Seine Nord Europe, ainsi que les Chambres d'Agriculture et les Chambres de Métiers. Nous aurons donc notre propre contrat. Le chantier lui-même a pris un an et demi à deux ans de retard, mais sur la Somme, le besoin va être d'environ 1 680 personnes dans différents métiers autour de la construction du canal. Une fois le canal construit, il y aura évidemment des retombées en termes d'emploi, que l'on ne souligne pas suffisamment, on parle peu du Canal Seine Nord, et nous réparons un peu cet oubli ce soir, mais cela va permettre à beaucoup d'industriels et de logisticiens d'Amiens de bénéficier de la plateforme multimodale de Nesle. Ils sont aujourd'hui obligés d'aller à Dourges, située à 115 km, alors que Nesle est située à environ 40 km, pour rejoindre le futur port du Canal Seine Nord.

Je vous propose donc d'approuver les termes de ce Contrat Territorial de Développement Santerre Haute-Somme et d'autoriser le Président à le signer au nom d'Amiens Métropole.

M. GEST : Des questions ? Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Après plusieurs lectures, il est toujours difficile de comprendre en quoi ce Contrat Territorial de Développement Santerre Haute-Somme concerne directement notre collectivité. Sur les 4 volets opérationnels, il n'est pas fait mention d'actions qui seraient mises en œuvre par Amiens Métropole, tout juste peut-on voir le besoin assez abstrait d'une réflexion touristique globale comprenant le territoire amiénois, mais globalement, on recherche toujours les implications concrètes de ce contrat pour notre collectivité. Ce qui nous amène même à nous demander : pourquoi sommes-nous signataires.

M. GEST : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : En termes de transport et d'infrastructures, les Romains avaient compris que c'était très important de créer des routes commerciales, les Vénitiens l'avaient également compris, les Portugais l'avaient compris, même les Chinois communistes l'ont compris. Dans le cadre de ce canal, qui ne passe pas aux portes d'Amiens, nous sommes bien d'accord, nous avons tous compris l'intérêt, déjà dans la phase de construction avec des entreprises locales qui vont bénéficier des marchés, et ensuite sur cette plateforme de Nesle. Nous avons toutefois une question concernant la plateforme de Nesle qui est aujourd'hui difficilement, voire pas accessible à des personnes en recherche d'emploi non véhiculées. Il est compliqué de se rendre d'Amiens à Nesle. Un volet est-il prévu pour faciliter cette mobilité des salariés amiénois qui voudraient aller travailler sur cette structure portuaire ?

M. GEST : D'autres interventions ? Marc FOUCAULT pour répondre aux deux interventions.

M. FOUCAULT : Concernant la dernière intervention, je prends le point. Nous n'y sommes pas encore, mais cela peut tout à fait être intégré dans le travail qui sera mené par l'équipe en charge du contrat. L'accès est une question que nous pouvons aussi voir avec le MEDEF et les organisations patronales. Pour répondre à Madame DELATTRE, nous n'avons pas dû lire le même texte. Dans le contrat, il y a 4 volets, dont le volet 2 : le développement économique par l'emploi, l'insertion et la formation, l'accueil du chantier, l'appui aux entreprises. J'estime qu'on ne regarde jamais assez loin. Quand on voit la proximité que nous avons, par exemple, avec Airbus Méaulte à Albert, qui n'est pas suffisamment prise en compte dans notre réflexion territoriale et dans nos différentes actions, c'est dire qu'il ne faut vraiment pas se limiter à Amiens, et pour moi, Nesle c'est Amiens Métropole et Amiens Métropole c'est Nesle. Ce sont les mêmes territoires. Pour revenir à votre question, je pense que vous avez raté le volet 2, ce

qui peut arriver. Evidemment que pour l'organisation du chantier, la main-d'œuvre, ce sont tous nos lycées professionnels du Grand Amiénois qui vont être sollicités quand le chantier démarrera sur la partie Nesle-Amiens.

M. GEST : Monsieur LHERMITTE.

M. LHERMITTE : Une précision. Les acteurs du réseau local pour l'emploi travaillent ensemble sur la question de l'acheminement des salariés car il y a quand même une forte main-d'œuvre qui viendra du bassin amiénois, il ne faut pas en douter, et ce sera un des sujets de réflexion des prochains comités locaux pour l'emploi. Pour l'instant, il est surtout question de l'analyse des besoins en formation avec nos collègues de la région. Mais nous allons inscrire forcément ce projet à l'ordre du jour de nos comités locaux pour l'emploi et même du comité départemental pour l'emploi qui se sont mis en place grâce à la loi pour le Plein emploi il y a quasiment un an. Nous sommes bien conscients de la difficulté d'acheminer les salariés et de les faire travailler sur ce secteur, mais dans le timing par rapport au chantier, nous sommes dans les temps pour traiter de ces problématiques.

M. GEST : Nous sommes encore très en amont, même si cela concerne à la fois les emplois créés pour le chantier et surtout les emplois qui seront créés ensuite. A ce sujet, nous avons toujours constaté une difficulté à comprendre ce qui se passe autour d'un canal de cette envergure. Si vous voulez voir ce que cela réalise, il suffit d'aller en Belgique où se trouve le canal Albert qui s'étend sur 105 km et qui a généré de multiples plateformes qui ont créé des entreprises. En Picardie, contrairement à nos voisins du Nord-Pas-de-Calais et à nos voisins belges et néerlandais, nous n'avons pas de culture fluviale. Nous n'avons jamais vu circuler que quelques péniches sur la Somme. Mais le fluvial aujourd'hui, ce n'est pas du tout cela. Ce sont des barges de 180 mètres de long qui remplacent un nombre conséquent de camions, l'équivalent d'environ 250 camions par barge, et qui génèrent des activités industrielles le long du canal. Et on sait que cela ne favorise pas la création d'emplois uniquement des personnes qui résident à proximité, mais aussi celles résidant dans un rayon assez large. Méaulte, par exemple, recrute dans un rayon de 50 à 60 km. Il faut, bien sûr, s'occuper de l'acheminement du personnel qui pourrait y travailler, mais il faut surtout avoir en tête qu'il s'agit d'un canal à grand gabarit qui va générer de l'activité parce qu'il n'y a aucune raison que nous ne sachions pas faire ce que nos voisins immédiats ont déjà su faire.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT n'a pas pris part au vote.

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, BARA et Mme NOUAOUR ont voté contre.

56 - URSSAF PICARDIE. PARTENARIAT 2025-2029. CONVENTION.

M. FOUCAULT : Depuis 2020, la collectivité mène un partenariat très étroit avec l'URSSAF Picardie afin de disposer de données socioéconomiques, toujours actualisées, liées à l'emploi et au taux d'activité et de chômage. Je vous propose de reconduire ce partenariat pour la période 2025-2029, avec deux nouveautés. D'une part, inclure le Pays du Coquelicot, avec lequel nous travaillons très bien, dans nos statistiques. Et, d'autre part, affiner certains sous-secteurs d'activité aujourd'hui délaissés. Dans tous les cas, c'est bénéfique pour les entreprises, pour les élus et, évidemment, pour l'accès à l'emploi des demandeurs.

M. GEST : Des questions ?

57 - CHALLENGE AMIENS CAMPUS 2025-2026. 17^{EME} EDITION. REGLEMENT.

MME PINON : Il s'agit d'approuver le lancement de la 17^{ème} édition du Challenge Amiens Campus. Comme vous le savez, ce challenge permet de sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat, cela permet aux étudiants d'avoir un événement en commun, et il s'agit pour nous de détecter des projets ou des entrepreneurs en herbe, et ainsi de valoriser leur travail. Les dossiers seront, comme d'habitude, analysés à la fois à l'écrit et à l'oral, en avril 2026, par un jury composé d'entrepreneurs ou de spécialistes du monde de l'économie. A l'issue de ce jury, des prix seront décernés, soit 5 prix au total. Cette remise des prix a lieu en mai chaque année, pour une enveloppe globale de 5 000 €.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

58 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. 3^{EME} REPARTITION. ANNEE 2025. CONVENTION.

MME PINON : Je vous propose d'accorder à l'Université de Picardie Jules Verne une subvention d'un montant global de 14 000 € pour l'organisation de 5 manifestations scientifiques : 3 000 € pour l'organisation du colloque international "Patrimoine architectural et numérique", qui se tiendra à Amiens les 2, 3 et 4 juillet 2025 ; 4 000 € pour l'organisation du congrès interdisciplinaire en Economie circulaire qui se tiendra à Amiens le 30 juin et les 1^{er} et 2 juillet 2025 ; 3 000 € pour l'organisation du Symposium sciences et Innovation pour la Carboneutralité qui se tiendra les 10, 11 et 12 juillet 2025 ; 1 000 € pour l'organisation de la 5^{ème} rencontre amiénoise de Techniques et Stratégies chirurgicales en chirurgie digestive qui se tiendra à Amiens le 19 septembre 2025 ; et 3 000 € pour l'organisation des Journées Internationales de Psychologie d'Amiens qui se tiendront à Amiens les 6 et 7 novembre 2025. Il convient d'approuver la convention correspondante et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BOHAIN n'a pas pris part au vote.

59 - CREDITS FEDER/FSE+/FTJ DU PROGRAMME REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE 2021-2027. DISPOSITIF TERRITORIAL INTEGRE. REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE PRESELECTION LOCAL. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. MERCUZOT : Il s'agit d'adopter le règlement intérieur et de désigner les représentants qui vont siéger dans un comité local de sélection œuvrant dans le cadre du dispositif ITI, Investissement Territorial Intégré. C'est un fonds FEDER qui pèse 13,9 millions d'Euros et dont la Région est l'autorité de gestion, et la Région s'appuie sur des comités locaux de présélection que nous devons constituer ce soir. Le règlement intérieur est annexé à la délibération. Concernant la composition de ce comité, je vous propose de désigner Madame VERRIER, puis Messieurs GEST, de JENLIS, PENAUD, RENAUX, FOUCAULT, SAVREUX, GUÉANT, DESCOMBES et moi-même.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

60 - ASSOCIATION TERRES ZEN. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.

MME DELETRE : A l'instar du soutien apporté par la collectivité à l'association Terres Zen en 2024, je vous propose d'approuver le versement d'une subvention globale de 25 000 € se décomposant en une somme de 15 000 € au titre de la continuité du projet de la pépinière située aux Hortillonnages, qui permet de transmettre au public le savoir-faire du maraîchage et de la permaculture, et une seconde subvention de 10 000 € au titre de ses actions liées au projet alimentaire territorial d'Amiens Métropole.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

61 - CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME. PROTOCOLE-CADRE DE L'AGRICULTURE PERIURBAINE. ANNEE 2024. CONVENTION.

MME DELETRE : Amiens Métropole s'est engagée dans un Projet Alimentaire Territorial en 2018 en co-portage avec la Chambre d'Agriculture de la Somme, des liens historiques nous unissant sur les questions foncières, sur l'intégration des déplacements des véhicules agricoles dans les projets d'aménagement du territoire, plus récemment sur la transition énergétique des exploitations agricoles et, plus récemment encore mais dans la suite logique, sur les systèmes alimentaires territoriaux. Des commissions se réunissent très régulièrement sur tous les sujets du PAT, qui sont nombreux. Ces commissions rassemblent très largement, mais aussi spécifiquement en fonction des thématiques, les acteurs de l'alimentation locale, et un point annuel est dressé, il l'a été au début du mois de juin et a été riche d'enseignements. Une convention de partenariat lie Amiens Métropole et la Chambre d'Agriculture depuis 2019. Il est donc proposé de renouveler cette convention. Elle traduit l'accompagnement sur la mise en œuvre du plan d'action du PAT, le suivi annuel des besoins fonciers liés aux grands projets, la promotion de la méthanisation, la collaboration avec le monde agricole sur les aménagements de voiries. Pour rappel, Amiens Métropole finance le coût des actions à hauteur de deux tiers de ce coût, soit la somme de 22 465,35 € TTC.

M. GEST : Des questions ? Madame BECKER.

MME BECKER : Compte tenu de la nature de notre Métropole, la mise en œuvre du protocole-cadre avec la Chambre d'Agriculture est une action importante. Un groupe de travail volontaire et pluraliste pourrait réfléchir à l'évolution de ce cadre, des objectifs opérationnels plus ambitieux pourraient être mis en œuvre en lien avec la Chambre d'Agriculture et donc le monde agricole. Ainsi, le partenariat pourrait proposer des parcours de conversion plus personnalisés, avec suivi technique et économique sur plusieurs années en favorisant les projets collectifs ou coopératifs, comme les Scop agricoles ou les tiers-lieux nourriciers, avec le point accueil installation transmission en créant une cellule dédiée à l'accompagnement des transitions écologiques et en démultipliant les fermes pilotes agro-écologiques à visée démonstrative et pédagogique, comme pour les ateliers du tiers-lieu Terres Zen, afin que le bien produire et le bien manger ne soient pas réservés à des ateliers de sensibilisation ou des habitants d'ores et déjà sensibilisés. Notre objectif pour le PAT doit être qu'il puisse bénéficier à toutes et tous.

M. GEST : Je vous remercie pour vos conseils, Madame.

M. GEST : La parole à Guy PENAUD pour les points 62 à 66.

M. PENAUD : Ainsi, au point 62, il s'agit d'un prêt de 2 475 889 € contracté par Clésence auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction de 14 logements locatifs sociaux, à savoir 5 PLUS et 9 PLAI, au 87 rue Gutenberg à Amiens.

Au point 63, il s'agit toujours de Clésence avec un prêt de 1 870 742 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 16 logements locatifs sociaux, à savoir 3 PLUS et 13 PLAI, rue Robert Lecoq à Amiens.

Au point 64, c'est la S.A. Coopérative Picardie Maritime Habitat, qui dépend de la SIP, qui sollicite la garantie d'emprunt d'Amiens Métropole pour un prêt d'un montant de 1 514 944,91 € auprès de la Banque Postale, destiné à financer son projet de réalisation de 8 logements individuels en PSLA, acquis auprès de la société Alysse IMMO, et situés au sein de l'îlot C2-2 de la ZAC Renancourt à Amiens.

Enfin, au point 65, il s'agit de garantir l'emprunt d'AMSOM Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 2 761 122 € destiné à financer la construction de 17 logements locatifs sociaux, à savoir 12 PLUS et 5 PLAI, rue de Sains à Rumigny. A noter qu'en contrepartie de cette garantie, Amiens Métropole disposera de 3 logements réservés qui seront directement gérés par la commune de Rumigny.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ces 4 garanties d'emprunt ?

62 - AMIENS. CLESENCE. ACQUISITION DE 14 LOGEMENTS SITUES RUE GUTENBERG. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme RODINGER n'a pas pris part au vote.

63 - AMIENS. CLESENCE. CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS ANRU SITUES RUE ROBERT LECOQ. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme RODINGER n'a pas pris part au vote.

64 - AMIENS. S.A. COOPERATIVE PICARDIE MARITIME HABITAT. REALISATION DE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS PSLA SITUES ZAC RENANCOURT (ILOT C2-2). EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

65 - RUMIGNY. AMSOM HABITAT. REALISATION DE 17 LOGEMENTS SITUES RUE DE SAINS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes CLECH, BOHAIN, HAMADI, MM. GEST, LORIC, PENAUD (pouvoir de Mme VANDEPITTE) n'ont pas pris part au vote.

66 - CONTRAT DE VILLE. APPEL A PROJETS 2025. SUBVENTIONS. 1^{ERE} REPARTITION. CONVENTIONS.

M. PENAUD : Parmi les objectifs du contrat de ville 2024-2030, intervenant pour les 7 quartiers prioritaires identifiés (Amiens Nord, Etouvie, Pierre Rollin, Marcel Paul Salamandre, Condorcet Phileas Lebesgue, Les Parcheminiers, Elbeuf Lescouvé), une simplification des modalités de soutien aux structures a été déployée en ayant recours pour au moins 50% de la programmation à des conventionnements pluriannuels. A cet effet, 27 conventions pluriannuelles portant sur la période 2024-2026 ont été validées en 2024 pour un montant de 813 000 €. Une de ces conventions fait l'objet d'un avenant en 2025, celle du Centre Social et Culturel d'Etouvie, afin de modifier les montants des différents pôles d'actions sans toutefois modifier la subvention globale allouée à la structure. Toutes les autres sont donc reconduites en l'état. Ainsi, sur l'enveloppe globale de 1,45 million d'Euros allouée en 2025 sur le budget d'Amiens Métropole, 637 000 € restent disponibles et je vous propose d'approuver une première répartition de subventions pour un montant total de 398 500 € afin de soutenir 56 actions dont le détail est précisé dans le tableau annexé à la délibération. Sur les 56 actions, je vous propose d'en intégrer 18 en conventions pluriannuelles pour la période 2025-2026, portées par 14 structures, représentant un montant de 230 300 €. Les 38 autres feront l'objet de conventions annuelles, pour un montant de subvention de 168 200 €. Il conviendrait pour cela d'approuver et d'autoriser la signature des conventions types afférentes à intervenir avec les différentes structures.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme NOUAOUR et M. de JENLIS n'ont pas pris part au vote.

67 - AMIENS METROPOLE, PAYS D'ART ET D'HISTOIRE. ACTUALISATION DES TARIFS. SAISON 2025-2026.

M. SAVREUX : Je vous propose d'actualiser les tarifs des actions menées par notre collectivité dans le cadre du label Amiens Métropole, Pays d'Art et d'Histoire pour la saison 2025-2026. L'augmentation que nous proposons est de l'ordre de 1,7%, et le détail de chaque tarif est précisé dans la délibération.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

68 - CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE. ACTUALISATION DES TARIFS 2025-2026.

M. SAVREUX : Il s'agit de la même délibération mais cette fois pour le CIAP, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Nous vous proposons ici d'approuver la nouvelle grille tarifaire actualisée relative aux droits d'entrée et diverses prestations de ce lieu pour la saison 2025-2026. L'augmentation des tarifs est, là encore, de l'ordre de 1,7% arrondi à l'entier supérieur.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

69 - CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE. CALENDRIER PREVISIONNEL DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES.

M. SAVREUX : Je vous propose, toujours pour le CIAP, d'approuver le programme d'expositions temporaires et son calendrier prévisionnel allant jusqu'en 2027. Pour la période de septembre 2025 à janvier 2026, il y aurait une exposition itinérante à déterminer destinée au jeune public et au public familial. De mars à septembre 2026, nous aurions une exposition sur les 60 ans de la Maison de la Culture, qui serait d'ailleurs en bi-site, une au CIAP et une autre à la Maison de la Culture. D'octobre 2026 à janvier 2027, une exposition, également à déterminer, destinée au public familial. Et enfin, de mars à septembre 2027, une exposition sur les différents châteaux d'Amiens Métropole.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Marion DOURNEL-GARAT pour les points 70 et 71.

70 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION DU ZENITH D'AMIENS METROPOLE. ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE.

MME DOURNEL-GARAT : Amiens Métropole a confié à la SEM ZAM l'exploitation du Zénith en date du 1^{er} juillet 2020. Le contrat de concession prévoit, en son article 19 "tarification des services", la possibilité pour le concessionnaire de proposer à l'autorité délégante toutes modifications tarifaires qu'il estimerait nécessaire. Le Zénith doit modifier sa grille tarifaire afin de prendre en compte la hausse de coût de certaines prestations, et remettre en adéquation les tarifs des partenariats et des packs VIP. Aucune augmentation ne touche le billet spectateur. Voici quelques exemples de hausse : 15% du forfait ménage ; 10% du forfait incendie ; entre 0,4 et 15% pour le personnel spectacle. La nouvelle grille tarifaire que je vous propose d'approuver ne comporte aucun tarif dépassant une augmentation de 15% et par conséquent, aucun avenant n'est nécessaire pour procéder à l'actualisation des tarifs.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. TAUFOR (pouvoir de **M. VITRY**), **DÈCLE**, **SAVREUX**, **VIGNOLLE** n'ont pas pris part au vote.

71 - LA LUNE DES PIRATES. ACHAT DE MATERIEL POUR LA SALLE DE CONCERT. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025. CONVENTION.

MME DOURNEL-GARAT : Comme vous le savez, Amiens Métropole porte la maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction du nouvel équipement de 500 places dédié aux musiques actuelles. La gestion sera confiée à l'association La Lune des Pirates dans la continuité de ses activités de SMAC et dans un fonctionnement bi-site, pour une livraison du bâtiment en fin d'année 2025 et une mise en service début 2026. Je vous invite ici à approuver une subvention de 813 055 € TTC au profit de l'association dans le cadre de l'équipement de la salle de concert par l'achat du matériel technique nécessaire (son, lumière, backline...) et la création de nouveaux aménagements (mobilier, électroménager...). Cette somme est bien inscrite dans l'enveloppe globale d'investissement du projet. Une convention de mise à disposition vous sera présentée au vote d'un prochain conseil d'Amiens Métropole. Il y sera notifié notamment que le matériel sera indissociable de l'équipement, et il y a également une particularité avec le versement à 100% à la notification de la convention que je vous propose d'approuver, dans la mesure où aucun fournisseur n'accepterait, au vu du volume, de commander et livrer ce matériel en différant le paiement.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : J'en profite pour remercier Marion DOURNEL-GARAT qui participe aujourd'hui à son dernier conseil d'Amiens Métropole. Peut-être que tout le monde ne le sait pas, c'est une très bonne pianiste, professeur de musique, qui exerçait jusqu'à présent à l'école de musique de Doullens. Elle a postulé au Conservatoire d'Amiens où elle va faire son entrée le 1^{er} septembre, ce qui rend impossible le fait qu'elle continue de siéger parmi nous, ce qu'elle faisait depuis onze ans, notamment au poste de conseillère déléguée auprès de Pierre SAVREUX. Je lui souhaite une pleine réussite dans ses fonctions. Je tiens à la remercier pour le travail qu'elle a réalisé pour seconder Pierre, car la culture est un secteur extrêmement important et qui prend beaucoup de temps. Elle sera remplacée à partir du prochain conseil d'Amiens Métropole, très probablement par le maire de sa commune. Marion, nos souhaits t'accompagnent et merci pour ce que tu as fait. (*Applaudissements*).

MME DOURNEL-GARAT : Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance accordée durant ces onze ans et demi passés à la culture et au patrimoine, dont cinq ans et demi passés auprès de toi, mon cher Pierre. Ces années sont passées à la vitesse de l'éclair, dans une délégation riche, variée et captivante. J'ai eu le grand plaisir également de représenter ma belle commune Pont-de-Metz en siégeant au conseil d'Amiens Métropole à vos côtés, mes chers collègues. Je vous remercie et je vous souhaite à toutes et tous une bonne continuation.

M. SAVREUX : Je m'associe aux propos du Président. Ce fut pour moi un vrai plaisir de pouvoir partager ces cinq années avec toi, ma chère Marion, et je tenais aussi à te dire que tu m'as beaucoup appris puisque tu étais là avant moi, tu as géré la culture auprès de Nathalie DEVÈZE pendant six ans et tu connaissais parfaitement les sujets, ce qui m'a été très précieux. Tu ne pars pas loin et nous aurons l'occasion de continuer à échanger sur la vie culturelle amiénoise et de la Métropole.

72- MUSEES D'AMIENS. DEPOT DE DEUX TABLEAUX DU DOMAINE DE CHAALIS, PROPRIETE DE L'INSTITUT DE FRANCE. CONVENTION.

M. SAVREUX : Le domaine de Chaalis, qui est la propriété de l'Institut de France, sera en travaux à partir de novembre 2025, et il va donc fermer ses portes. Pendant sa période de fermeture, il

mène une politique de dépôt sur toute la durée des travaux, dans toute la région, mais pas que. Pour cette raison, je vous propose d'approuver le dépôt de deux tableaux du domaine de Chaalis, à savoir "Suzanne et les vieillards" et "Le Baptême du Christ", au sein du musée de Picardie pour une période de deux ans. Ce dépôt n'engage aucun frais financier et se formalise par une convention annexée à la présente délibération.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

**73 - MUSEES D'AMIENS. PRINCIPE DE PARTENARIAT AVEC LES AMIS DES MUSEES D'AMIENS.
CONVENTION-TYPE DE MECENAT.**

M. SAVREUX : L'Association des Amis des Musées d'Amiens, que chacun connaît bien, concourt depuis de nombreuses années au rayonnement de nos musées. Elle contribue à l'enrichissement et à la conservation des collections, notamment par l'acquisition d'œuvres ou encore le financement de restaurations, et elle participe aussi au développement de l'attractivité et à la vie culturelle des musées. La mise en œuvre d'un plan pluriannuel de restauration d'œuvres implique, au-delà de la recherche de subventions publiques, de faire appel au financement participatif - nous en avons eu deux exemples avec la broderie des Ursulines et la restauration, qui va bientôt avoir lieu, du tableau "Les mères maudissent la guerre" de Gabriel Ferrier - pour financer la restauration, et nous considérons que les Amis des Musées d'Amiens sont en capacité de porter administrativement ce projet, avec le soutien des musées, bien sûr, pour les entreprises mécènes. Je vous propose donc d'approuver le principe de ce partenariat tripartite et d'autoriser la signature d'une convention qui déterminera le rôle de chaque institution.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Je passe la parole à Audrey BOCHÉ qui est également conseillère déléguée auprès de Pierre SAVREUX et qui fait également un travail remarquable, et je l'en remercie.

74 - BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE POLE ASSOCIE.

MME BOCHE : Il s'agit du renouvellement de la convention de pôle associé entre la bibliothèque Aragon et la Bibliothèque nationale de France. Cette convention fixe les conditions de partenariat pour la période 2025-2029. La bibliothèque Aragon dispose du statut de bibliothèque classée et, à ce titre, elle joue un rôle actif dans la coopération nationale en tant que pôle associé de la BnF. Cette convention porte principalement sur la coopération documentaire et le renouvellement de celle-ci s'inscrit ainsi dans la continuité des engagements pris par la collectivité en matière de valorisation, de conservation et de diffusion.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

75 - AMIENS. DENOMINATION DU BOULODROME DE BOULE LYONNAISE EN DANIEL THOMAS.

M. DUFLOT : Daniel THOMAS, décédé à l'âge de 70 ans, était une figure emblématique du club Amiens Sport Boule Lyonnaise. Joueur passionné et dévoué durant 45 années, il a œuvré sans

relâche en tant que secrétaire, trésorier et président, contribuant au développement et à la renommée du club. Champion départemental à plusieurs reprises en doublette et quadrette, il a également marqué l'histoire du club en participant à 20 championnats de France. C'est pourquoi, afin d'honorer sa mémoire, je vous propose de nommer le Boulodrome de Boule Lyonnaise se situant avenue de l'Hippodrome à Amiens au nom de Daniel Thomas.

M. GEST : Je suppose que cela ne pose pas de difficulté.

ADOpte A L'UNANIMITE

76 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. CENTRE AQUATIQUE AQUAPOLE. GRILLE TARIFAIRE 2025-2026.

M. DUFLOT : Par contrat de délégation de service public signé le 31 mars 2017, Amiens Métropole a confié la conception, la construction, le financement, la gestion et l'exploitation de son nouveau centre aquatique dénommé Aquapôle à la société CAP SAMARO. Comme prévu par l'article 51.1 du contrat de délégation, je vous propose d'actualiser la grille tarifaire jointe à la présente délibération, applicable à compter du 1^{er} septembre 2025.

M. GEST : La parole à Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : A priori, cette piscine n'était déjà pas assez chère, et il faut encore augmenter les tarifs. Des augmentations inégales mais qui vont jusqu'à 9,7% selon les prestations. La hausse est au-dessus de la moyenne sur des entrées qui pourraient, devraient être populaires. Entrée familiale : +5,6%, Pass Découverte : +3,6%, entrée unitaire : +3,4%. Mais comment imaginer qu'elle soit populaire quand on remarque à quel point les prix sont exorbitants par rapport à ceux du Coliseum. Le mois dernier, l'entrée enfant était 20,5% plus chère, l'entrée adulte 25,25% plus chère, l'entrée familiale 37,7% plus chère. Et cerise sur le gâteau, l'entrée tarif réduit 62,1% plus chère. Et n'allez pas nous répondre que ces hausses sont rendues obligatoires par les coûts de fonctionnement de l'équipement. Si cet équipement doit, par ses coûts, être difficilement accessible au public populaire, c'est qu'il a mal été conçu. De plus, l'interdiction aux moins de 17 ans non accompagnés nous semble être une aberration, voire une discrimination. Des groupes de jeunes ont causé des troubles, alors punition collective, des jeunes gens se voient privés de sport et de distraction si leurs parents ne peuvent les accompagner parce qu'on leur colle un stéréotype de fauteur de troubles dès le départ, pour une histoire qui s'est passée il y a deux ans, plutôt que d'assumer peut-être que la structure manque de personnel pour encadrer les jeunes. Amiens for Youth nous paraît bien loin.

M. GEST : Madame DELATTRE, on est là dans un contexte dogmatique. Vous n'avez pas apprécié le fait que nous choissions cette méthode pour construire cette piscine, pour la gérer. Je ne pense pas qu'il soit utile de prolonger éternellement le débat sur ce sujet. Nous ne sommes pas d'accord. Vous contestez le côté populaire de cette piscine. Il suffit de regarder la fréquentation et les quartiers qui y viennent, vous seriez détrompée par les statistiques. Ce n'est pas utile de prolonger le débat sur le sujet, nous resterons sur nos positions. Nous avons eu parfaitement raison de la concevoir ainsi parce que, d'abord, la responsabilité de la conception revient à l'entreprise et comme c'est une entreprise, elle peut bénéficier, comme ce fut le cas durant le Covid, de mesures gouvernementales dont nous n'avons malheureusement pas pu bénéficier au Coliseum ni au Nautilus. Malgré cela, nous avons continué à payer intégralement notre personnel. Par ailleurs, la fréquentation et le taux de satisfaction de cet équipement sont incontestables. Nous avons compris, vous n'êtes pas d'accord, nous resterons sur nos positions.

M. DUFLOT : Rien que ce week-end, plus de 2 500 personnes ont franchi les portes d'Aquapôle. Ce n'est pas uniquement un tube de l'été 2019, Aquapôle, ce sont chaque année des jeunes de tous les quartiers, de tous les villages qui viennent dans cette piscine et depuis le début de l'année, la fréquentation a augmenté de 13% par rapport à l'année dernière.

MME NOUAOUR : Le Nautilus est fermé, c'est aussi la raison pour laquelle beaucoup de gens vont à la piscine Aquapôle. Quand l'ouverture du Nautilus est-elle prévue ?

M. DUFLOT : Pour la réouverture du Nautilus, il faudra attendre la rentrée 2026.

M. GEST : Et la piscine sera quasi-neuve. Cela représente quand même un peu plus de 9 millions d'investissement.

MME NOUAOUR : Merci au gymnase Jean Bouin pour les travaux du Nautilus. C'est aussi grâce à cela qu'il y a eu des travaux au Nautilus.

M. GEST : C'est un vieux dossier, je vois que vous avez de la suite dans les idées.

ADOPTE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, BARA, PRADAT, Mmes NOUAOUR, DELATTRE, DESBUREAUX ont voté contre.

77 - AIDES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU. SUBVENTIONS. ANNEE 2025. CONVENTIONS-TYPES.

M. DUFLOT : La politique ambitieuse de développement de la pratique sportive sur l'ensemble de son territoire a conduit à la création d'un collectif d'athlètes métropolitains, la Team Amiens Métropole, composé de sportifs susceptibles de représenter la France aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles 2028 ou dans le cadre de grands championnats internationaux, ou encore tout simplement de championnats français. Je vous propose donc de répartir une enveloppe de 33 800 € au profit des athlètes listés dans la délibération. Ils sont un certain nombre. On retrouve, par exemple, Thomas GAUGOY en matière d'athlétisme, mais également des pépites comme Jeanne LECHEVALIER qui est un très bel espoir pour la natation française, ou encore des sports qui ne sont pas olympiques, comme la savate avec le jeune Rabah DENNI. Donc une très grande diversité d'athlètes qui vont être accompagnés pendant ces années. Je vous propose de répartir cette enveloppe de 33 800 € en fonction de la liste des athlètes, identifiés sur la base de leurs résultats, de leur potentiel de progression, et de leur engagement. Leur candidature a été validée par un comité de sélection composé de représentants de la collectivité et du mouvement sportif, et ils ont exprimé leur volonté de s'inscrire dans une démarche partenariale avec Amiens Métropole. Il convient dès lors d'approuver les conventions-types à intervenir avec les athlètes, et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : J'aurais aimé poser cette question en commission, mais j'étais malheureusement absente. Certains athlètes de haut niveau y sont, d'autres pas, comme DUPONCHEL, 6^{ème} Français au bilan 2025, MAIAU, 2^{ème} Français et BALLEY 1^{ère} Française. Nous nous demandons pourquoi ils n'apparaissent pas dans ces conventions, est-ce que ce sera fait plus tard ?

M. DUFLLOT : Cette composition est évolutive, et nous travaillons avec les clubs référents pour la faire évoluer et intégrer des sportifs qui ne le seraient pas aujourd'hui.

M. BARA : Je voulais mettre un petit point d'honneur sur les associations de sport amateur. Ce sont des espaces d'opportunité et de réussite, et c'est même la case départ de tous les champions. Nous profitons de cette délibération pour vous redire que nous estimons que les dotations budgétaires pour le sport amateur ne sont pas à la hauteur des investissements de tous ces éducateurs qui révèlent nos graines de champions de notre Métropole. Pour exemple, nous avons une pensée pour l'association de boxe française Amiens Sud qui a révélé Rabah DENNI que vous avez cité et qui représente notre Métropole et notre Ville à l'échelle nationale, internationale, au travers de la boxe française, la boxe anglaise et le kickboxing. Investir dans le sport amateur, c'est renouer avec le vivre ensemble dans un esprit de fierté. Et parce que nous y croyons encore, nous allons voter pour cette délibération. Je tenais à le préciser.

M. DUFLLOT : Nous nous rejoignons totalement. Il y a juste un point sur lequel je ne suis pas d'accord avec vous, c'est que nous soutenons le sport amateur car, comme vous le rappelez, c'est le ferment de ces jeunes qui pourront, dans quelques années, être des professionnels ou pourront faire rayonner leur territoire même en tant que sportifs amateurs. Sachant qu'à travers ces investissements, nous soutenons également des clubs pour leur permettre de se développer et de rayonner. C'est la raison pour laquelle nous avons recréé cette team. Nous en avons créé une sur la période 2020-2024, jusqu'au J.O. de Paris, et nous l'avons reconduite, car il est important que la collectivité reconnaisse ces talents et amène tous ces jeunes vers l'excellence. C'est aussi pour cela que Rabah est là, ce n'est pas un hasard. Il est Amiénois, il s'est construit sur Amiens avec un excellent club qui, d'ailleurs, va le mettre à l'honneur demain soir lors d'une cérémonie. Et nous pourrions effectivement parler de ce club qui fait rayonner le sud-est d'Amiens et toute sa Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

78 - MANIFESTATIONS SPORTIVES. SUBVENTIONS ET AIDES DIVERSES AUX DEPLACEMENTS ET PROJETS. ANNEE 2025. AVENANTS.

M. DUFLLOT : Conformément au Projet Sportif d'Amiens Métropole 2021-2026, je vous propose d'approuver pour l'année 2025 la répartition des subventions au titre d'organisations de manifestations sportives, de déplacements exceptionnels à des manifestations hors Amiens Métropole, de frais de déplacements exceptionnels, d'achats de matériels, et de divers projets de développement pour un montant total de 178 070 €. Je vous fais grâce de la lecture des 130 associations subventionnées au travers des manifestations sportives qui contribuent au dynamisme, au développement et à l'attractivité du sport métropolitain, de ses clubs et du sport amateur.

M. GEST : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : 15 événements des deux principales catégories de financement ne sont plus subventionnés cette année, 9 événements d'ampleur nationale ou internationale, comme le meeting national sur piste de l'Amiens UC Athlétisme, les tournois de padel du TCAM, le tournoi national de tennis fauteuil de l'AC Tennis, l'open international de jiu-jitsu, par exemple. Est-ce un effet post-Jeux Olympiques avec un soufflé qui serait retombé ? Mais cela concerne plusieurs événements bien plus anciens que l'engouement autour des J.O. ou des sports non olympiques. Dans tous les cas, cela nous rassure peu sur le dynamisme sportif de la Métropole.

M. DUFLOT : Je vous rassure, Madame, si je prends le premier exemple, cette manifestation n'existe plus cette année. Toutes les manifestations que vous avez citées n'auront pas lieu cette année, non pas que nous ne les subventionnions pas, mais parce que les clubs ne les ont pas portées sur cette année. Bien évidemment, si l'on retrouve le meeting national d'athlétisme qui avait plutôt lieu courant juin, nous continuerons à le subventionner avec plaisir. Mais je ne peux pas subventionner quelque chose qui n'existe plus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme NOUAOUR n'a pas pris part au vote.

79 - REMISE GRACIEUSE. BUDGET PRINCIPAL.

M. DUFLOT : Lors du mandatement des subventions de fonctionnement 2024 des clubs sportifs de proximité compétiteurs, une confusion est intervenue entre deux entités. Le club Amiens Métropole Muay Thai Hayasa a reçu un virement bancaire de 1 600 € en lieu et place des 1 000 € votés. La Trésorerie Grand Amiens et Amendes a réclamé au club le trop-perçu de 600 €. Toutefois, le club, ne pouvant se permettre ce remboursement, faute de trésorerie, sollicite une remise gracieuse exceptionnelle. Je vous propose donc que la collectivité annule exceptionnellement cette créance de 600 €.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

80 - AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE. PROGRAMME CONCERTÉ POUR L'EAU 2025-2030.

M. MAQUET : Pour permettre de sécuriser le financement des investissements prévus pour la période 2025-2030 sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement et pouvoir anticiper les évolutions du prix de l'eau, un Programme Concerté pour l'Eau a été établi conjointement avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Sur les années 2025 à 2030, ce sont au total 22,9 millions d'Euros de travaux qui ont été identifiés comme éligibles par l'Agence de l'Eau, selon le détail figurant en annexe de la délibération, soit 58 projets. Je vous propose donc d'approuver ce Programme Concerté pour l'Eau étant précisé que la participation financière de l'Agence de l'Eau (subventions et avances remboursables) est arrêtée à 11,3 millions d'Euros.

M. GEST : Pas de question ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

81 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. PRESERVATION ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS DU TERRITOIRE D'AMIENS METROPOLE. CONSEIL AUX COMMUNES. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Comme chaque année, le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France propose à Amiens Métropole de participer au financement d'un programme visant à dynamiser l'action en faveur de la préservation et la valorisation des espaces naturels de son territoire, plus particulièrement ceux dont ses communes-membres ont la maîtrise foncière. Pour 2025, il envisage de contribuer à la gestion conservatoire de la biodiversité des sites : d'Amiens au marais communal des Trois Vaches, de Boves au marais communal Saint-Nicolas, des marais communaux de Camon, du marais communal de Glisy et de l'étang communal de

Longueau. Je vous propose de soutenir ses actions en lui octroyant cette une subvention de 7.000 € en approuvant et en autorisant la signature de la convention afférente. A noter que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie participerait à hauteur de 11 299,78 € afin de couvrir le coût total du programme.

M. GEST : Des questions ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : A propos du marais des Trois Vaches, j'ai participé récemment à titre personnel à une promenade commentée. Je n'étais jamais allé aussi loin dans le marais des Trois Vaches, c'est très profond, très beau, et il y a un cheminement sur des sortes de pilotis qui datent de Matusalem vraisemblablement. Avez-vous prévu une enveloppe pour refaire ce cheminement et permettre aux habitants de la Métropole de se promener dans ce beau marais ?

M. GEST : Mais cela n'a aucun rapport avec la délibération. Vous pouvez poser cette question, Isabelle SAVARIEGO ou Bruno BIENAIMÉ vous répondront. Il ne faut pas utiliser tous les rapports pour parler d'autre chose, même si cela concerne un des sites de la convention.

M. BIENAIME : Puisque nous sommes labellisés RAMSAR, le marais des Trois Vaches est une zone que l'on va subdiviser en trois parties, et la partie qu'évoque Monsieur DESCHAMPS est une zone qui va redevenir un écosystème aquatique naturel, donc effectivement, cette zone ne sera pas totalement fermée, mais la zone où les Amiénois avaient l'habitude de passer sera fermée de manière à la préserver. En revanche, autour, tous les cheminements qui sont réaménagés pourront faire l'objet d'une visite un peu comme c'est le cas sur Samara.

ADOpte A L'UNANIMITE

82 - OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES. TAXE DE SEJOUR. ACTUALISATION DES TARIFS. ANNEE 2026.

M. DECLE : Comme chaque année, je vous propose d'actualiser les tarifs liés à la taxe de séjour. Cette année, je vous propose de ne pas y toucher pour deux raisons. La première est que nous avons déjà révisé ces tarifs trois fois durant le mandat. A la base, nous devons le faire une fois en 2021 pour 2022, et nous l'avons fait finalement trois fois, avec 2023 pour 2024 et 2024 pour 2025. La seconde est que le Département va mettre en place une taxe additionnelle à compter du 1^{er} janvier prochain qui viendra s'ajouter à la taxe de séjour que l'on paie déjà, et qui sera à hauteur de 10% du montant de la taxe de séjour existante. Je vous propose donc de ne pas faire évoluer ces tarifs à une exception près tout de même, à savoir le tarif palace. Nous n'en avons pas, mais je rappelle que ce tarif correspond également au plafond de la taxe de séjour que l'on paie lorsque l'on dort dans un Airbnb. On paie 5% du montant de la nuit plafonné à 4,90 €, c'est le nouveau tarif que je vous propose alors qu'il est aujourd'hui à 4,80 €.

M. GEST : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Au risque de vous ennuyer de prendre la parole sur des sujets qui nous concernent tous, je trouve dommage de ne pas actualiser les tarifs de la taxe de séjour puisqu'ils concernent les touristes qui viennent nous voir et qui ont décidé de séjourner dans une commune d'Amiens Métropole, la plupart du temps de loger dans un hôtel amiénois. Il m'arrive également d'aller en vacances, en week-end dans d'autres villes, cela permet de voir ce qui se fait ailleurs, et je vous assure que je n'ai jamais choisi la ville en fonction de la taxe de séjour qui y était appliquée. Ce n'est pas un frein à son choix de destination, et je trouve dommage de se priver d'une ressource supplémentaire pour une augmentation minimale de cette taxe de séjour qui, en plus, n'aurait pas d'impact sur les habitants de notre Métropole.

M. DECLÉ : C'est justement la raison pour laquelle nous l'avons déjà révisée et augmentée trois fois. Nous sommes arrivés à la hauteur de ce que font les autres agglomérations de notre taille. Nous avons déjà pas mal de recettes générées par ces augmentations et par l'augmentation de la fréquentation également depuis quelques années, puisqu'avant le Covid nous étions à environ 400 000 € de recettes liées à la taxe de séjour, et nous sommes aujourd'hui à 1,1 million d'Euros, et ce pour deux raisons. D'une part, les trois augmentations déjà votées, et d'autre part, l'augmentation du nombre de touristes qui dorment sur notre territoire. Puisque nous avons atteint un certain niveau comparable aux territoires de même taille que le nôtre, je vous propose d'en rester là pour cette année.

ADOPTE A L'UNANIMITE

83 - VŒUX ET QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Mes chers collègues, nous en arrivons aux vœux et questions orales.

83.1 - VŒU. CONSOLIDONS L'EUROPE PAR SES TERRITOIRES - PRESERVONS POUR NOS COLLECTIVITES TERRITORIALES LA POLITIQUE EUROPEENNE DE COHESION.

M. GEST : J'ai un premier vœu que je vous présente, qui nous a été proposé par une organisation européenne car des bruits circulent selon lesquels les politiques de cohésion territoriale, que nous connaissons et dont nous pouvons profiter, pourraient être revues, voire supprimées. C'est la raison pour laquelle je vous propose non pas de vous lire la totalité du vœu qui est très conséquent, très documenté et argumenté, mais de vous indiquer simplement que le Conseil de la communauté d'agglomération appelle les institutions européennes et le gouvernement français à sanctuariser le modèle de développement social et territorial incarné par les interventions des fonds structurels européens, y compris dans le cadre de la révision à mi-parcours des programmes en 2025. Vous avez certainement pris connaissance dans le détail de ce vœu. Y a-t-il des interventions ? Monsieur JARDÉ.

M. JARDE : Juste une réflexion, c'est-à-dire que nous avons voté à peu près le même vœu au Département car il y a effectivement un problème.

M. GEST : Je ne sais pas s'il y a un problème, mais il y a une suspicion de problème en tout cas, et c'est pourquoi il vaut mieux agir avant qu'il ne soit trop tard.

ADOPTE A L'UNANIMITE

83.2 - VŒU POUR LA SAUVEGARDE DE L'EMPLOI SUR LE SITE D'YNSECT A POULAINVILLE.

M. GEST : Le second vœu concerne la sauvegarde de l'emploi sur le site d'Ynsect à Poulainville présenté par les groupes "Communistes, Républicaines et Citoyennes", "Amiens c'est l'tien" et "Social Eco Citoyen". Qui nous le présente ? Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : « Depuis mars 2025, les salariés d'Ynsect, entreprise spécialisée dans l'élevage et la transformation d'insectes en alimentation animale, ont une épée de Damoclès au-dessus de la tête avec le placement en redressement judiciaire de leur entreprise. Le site de Poulainville, inauguré en grande pompe en présence de ministres en mai 2021, avait alors reçu le soutien financier des collectivités locales, Amiens Métropole comprise. Nous avons contribué à hauteur de 770 000 € sans contrepartie en matière de pérennité de l'emploi. Quatre ans plus tard, l'emploi y est particulièrement menacé. Lundi 30 juin, le tribunal doit rendre sa décision sur

la liquidation ou non d'Ynsect. Quand bien même il y aurait poursuite de l'activité, le plan présenté par le groupe au tribunal pour sa sauvegarde semble sur le point d'entériner la fin de l'activité de production industrielle sur notre territoire et la suppression d'environ 150 emplois. Face à ce risque majeur pour l'emploi sur le territoire de notre collectivité et du fait de son statut, à sa petite échelle, de financeur du projet dans le cadre de sa compétence sur le volet du développement économique et de l'emploi, la communauté d'agglomération Amiens Métropole :

- Affirme son soutien au maintien d'une activité industrielle dans cette usine flambant neuve.
- Affirme être disponible pour rencontrer les salariés mis en danger par le PSE.
- Interpelle le gouvernement afin qu'il agisse pour la sauvegarde des emplois et conditionne les aides publiques dans l'intérêt de l'emploi. »

83.5 - QUESTION ORALE SUR LE SORT DES EMPLOIS DE L'USINE YNSECT.

M. GEST : Madame DELATTRE, j'ai sur le même sujet une question orale qui, elle, a été posée par les mêmes groupes. Je l'ai prise alors que, d'une part, elle n'a pas été transmise dans les délais à l'administration. Moi-même l'ai reçu, mais pas l'administration. Que d'autre part, je ne prendrai plus des questions et vœu sur le même sujet déposés par les mêmes groupes. Vous vous mettez d'accord entre vous, vous choisissez entre un vœu ou une question orale, mais pas les deux. Qui présente la question orale ? Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : « Il y a trois mois nous vous avons interpellé une première fois sur la menaçante situation de l'usine Ynsect de Poulainville et de ses emplois. Vous avez refusé de nous répondre comme si les négociations entre les investisseurs et la direction de l'usine étaient secret défense, comme si les travailleurs d'Ynsect ne méritaient pas votre transparence. Puis, vous nous avez accusés de ne pas aimer les entreprises - alors que je suis conseillère d'insertion - pire, d'espérer que l'usine soit liquidée et ses ouvriers licenciés. Mais force est de constater que votre silence sur la situation, et votre absence, ont conduit à la suppression de 150 postes et emmènent aujourd'hui l'usine sur le chemin de la liquidation, avec un nouveau modèle économique loin des réalités. Malgré nos multiples alertes et interpellations, malgré l'investissement difficile et courageux des ouvriers de l'usine, pour la faire tenir, et malgré les 770 000 € d'argent public que vous avez engagés sur le projet, vous avez fait le choix d'être aveugle et absent. Il vous fallait sans doute moins de courage pour fanfaronner devant les ministres invités à l'ouverture de l'usine. Mais certains sont tristement habitués à votre inaction et à vos fausses promesses, après le fiasco de Whirlpool, de WN ou d'Ageco. Nous espérons aujourd'hui, et de tout cœur, votre réveil. Vous avez le devoir et la responsabilité d'exiger des comptes à la direction d'Ynsect, de constater les insuffisances du business plan et d'accompagnement des ouvriers, qui attendent depuis trop longtemps votre mobilisation. Monsieur le Président, que comptez-vous faire pour protéger les derniers postes de l'usine et pour accompagner les ouvriers qui se retrouvent maintenant sans emploi ? »

M. GEST : Nous allons donc répondre au vœu et à la question orale, et nous mettrons le vœu aux voix. Marc FOUCAULT.

M. FOUCAULT : Je réponds surtout au vœu car je pense que la question orale n'est vraiment pas au niveau de la situation, mais c'est un autre sujet. La situation de l'entreprise Ynsect suscite une vive inquiétude, et c'est bien que le conseil d'Amiens Métropole puisse exprimer sa solidarité à l'ensemble des salariés du site de Poulainville. Comme vous le savez, le tribunal de commerce se prononce lundi 30 juin sur l'avenir de cette startup industrielle devenue ce que l'on appelle une licorne, très innovante, dont on attendait beaucoup en France et pas seulement. Le tribunal devra décider soit la liquidation d'Ynsect, soit la poursuite d'activité pour un temps

indéterminé. Je reste très positif sur la seconde proposition, c'est-à-dire la poursuite de l'activité. Dans ce contexte, trois points sont à garder à l'esprit. Le premier est que le soutien que nous avons apporté à Ynsect était légitime, et je rappelle qu'il a été assumé collectivement par tous. Comme cela a été dit, Amiens Métropole a apporté un soutien de 770 000 € dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique. C'est une goutte d'eau par rapport à l'aide de l'Etat qui a mis 60 millions d'Euros, notamment à travers la BPI, sur le dossier Ynsect. La Région Hauts-de-France a mis, comme Amiens Métropole, 770 000 €, et le Département a mis 440 000 €. Sans compter un volume considérable d'actionnaires puisque les deux levées de fonds qu'Ynsect avaient obtenues dans les années 2020 étaient les plus élevées en Europe sur ce sujet. Il n'y avait donc pas que des personnes publiques, mais un nombre très important de personnes privées qui y croyaient, qui avaient envie d'accompagner le président fondateur dans sa démarche, extrêmement importante en termes de transition écologique, de souveraineté alimentaire, et s'agissant d'Amiens en termes de création d'emplois locaux. C'est pourquoi ce soutien a été voté par le conseil d'Amiens Métropole sans aucun avis contraire exprimé à l'époque, y compris de la part des groupes aujourd'hui signataires de ce vœu.

En second point, je me permets de corriger à nouveau une erreur dans votre vœu qui est que l'aide accordée à Ynsect a fait l'objet d'une convention signée avec les deux parties, et comme vous le savez maintenant, toutes nos aides, toutes nos conventions, supposent que l'entreprise crée le nombre d'emplois attendu, et si elle ne les crée pas, nous ne versons pas l'argent, voire nous le reprenons. Vous allez me dire que lorsque l'entreprise fait faillite, cela devient un peu plus compliqué, mais cela s'applique généralement à la plupart des cas, et souvent de la part d'entreprises qui pourraient supprimer des emplois ou ne pas tenir leur engagement alors même que leur santé financière reste correcte. Nous avons donc des engagements contractuels qui sont clairs, contrôlables, et nous le faisons pour chaque intervention, quelle que soit l'entreprise. Dans le cas d'Ynsect, c'est particulier puisque l'engagement était relativement modeste, ils s'engageaient à créer 110 emplois en CDI, ce qui a été fait, ils ont même dépassé les 110 emplois. Les subventions ont donc pu être versées. Nous sommes dans une situation différente aujourd'hui puisque les perspectives immédiates, qu'il y ait restructuration ou liquidation, ne sont pas favorables à l'emploi, car même s'il y avait poursuite de l'activité, il y aurait aussi très probablement restructuration avec seulement une quarantaine d'emplois maintenus. Mais je ne m'aventurerai pas à donner des chiffres tant que la décision judiciaire n'est pas prise.

A l'issue du plan de continuation, nous verrons quelle est la situation au 30 septembre puis, si l'entreprise continue, au 30 décembre. Nous n'allons pas commencer à réclamer notre argent alors même que l'entreprise va tenter de survivre, de conserver le plus d'emplois possible et peut-être d'en recréer si le nouveau modèle économique porte ses fruits, ce que nous souhaitons. Notre priorité est évidemment le maintien de l'emploi, d'autant qu'en matière d'aide, nous avons un bilan extrêmement positif.

Le troisième point concerne le suivi du projet. Depuis l'origine, Amiens Métropole assure le suivi de ce projet au côté, ou du moins en back-office, puisque ce n'est pas notre compétence principale, de la Région et surtout de l'Etat qui est présent en permanence sur ce dossier. Donc beaucoup de travail, beaucoup d'échanges la semaine, le week-end, et peu de gesticulations, qui vous font peut-être plaisir parfois ou font plaisir à certains de vos amis, mais qui ne servent strictement à rien, sinon à inquiéter d'éventuels investisseurs pour Ynsect ou pour d'autres entreprises. En tout cas, il faut regarder la vérité en face aujourd'hui. La production continue, certes à une échelle beaucoup moins ambitieuse que prévu, mais il est vrai qu'avec à la fois le Covid, la guerre en Ukraine, comme pour Metex que nous avons bien rattrapé, les mêmes causes produisent les mêmes effets, en particulier sur des startups industrielles extrêmement difficiles à piloter. Je constate malgré tout que les investisseurs historiques, publics et privés, sont toujours présents, que les premiers clients restent présents, que d'autres sont intéressés. Il

faut donc espérer que le modèle économique, même s'il est différent, permettra à Ynsect de remonter la pente, de passer cette étape judiciaire un peu compliquée, cette étape sociale encore plus compliquée, et pourquoi pas de réembaucher le moment venu. Sachant que si des salariés sont licenciés, ils seront évidemment prioritaires en cas de réembauche. En tout cas, notre responsabilité n'est pas de gesticuler ou de signer des pétitions ou des communiqués de presse, mais de travailler de manière pragmatique, collective, et d'éviter d'utiliser le dossier Ynsect, ce qui serait vraiment malheureux, comme un outil de campagne électorale. Amiens Métropole poursuivra donc son action auprès des salariés, des acteurs économiques, des partenaires publics, pour défendre l'emploi dans le respect de ses compétences et de ses engagements.

Sur le vœu, je serais assez disposé à ce que nous le votions. Il se compose de trois propositions. La première est le soutien à une activité industrielle dans une usine flambant neuve, ce qui ne pose pas de sujet. La seconde est d'être disponible pour rencontrer les salariés mis en danger par le PSE et, bien entendu, Amiens Métropole, ses élus, nous sommes tous disponibles pour recevoir les salariés s'ils le souhaitent, salariés dont l'attitude est extrêmement constructive actuellement, et les échanges que nous avons le montrent. J'ai une proposition d'amendement qui sera pour nous décisive, qui consiste à éviter d'interpeller le gouvernement pour lui demander de conditionner les aides publiques dans l'intérêt de l'emploi. Ce n'est pas à nous de le faire, et cela n'a pas sa place dans un vœu. Je vous propose donc l'amendement suivant : "Interpelle le gouvernement afin qu'il continue d'activer les aides publiques dans l'intérêt de l'emploi chez Ynsect". C'est peu ou prou ce que vous aviez demandé. L'objectif est que l'Etat, par l'intermédiaire de la BPI, puisse continuer à soutenir Ynsect. Je propose au Président de voter ce vœu, ce qui serait important en termes de solidarité vis-à-vis de l'ensemble des salariés d'Ynsect.

M. GEST : Je mets aux voix l'amendement proposé par Marc FOUCAULT.

MME DESBUREAUX : Pouvons-nous prendre le temps de nous concerter pour l'amendement ?

M. GEST : Avez-vous vraiment besoin de vous concerter sur l'amendement qui porte sur trois mots ?

M. FOUCAULT : "Interpelle le gouvernement afin qu'il continue d'activer les aides publiques dans l'intérêt de l'emploi chez Ynsect", donc nous demandons au gouvernement de continuer à répondre présent, ce que j'espère il va faire, notamment à la séquence de lundi au tribunal, pour aider Ynsect et lui permettre de faire face à cette tempête.

MME DESBUREAUX : Si c'est la fin qui vous dérange, ne peut-on pas écrire : "interpelle le gouvernement afin qu'il agisse pour la sauvegarde des emplois à l'usine d'Ynsect".

M. FOUCAULT : Oui, très bien.

M. GEST : Dans la dernière demande, nous nous arrêtons à la sauvegarde des emplois. Je commence par mettre aux voix l'amendement.

L'AMENDEMENT EST ADOPTE

Observations :

Mme BECKER (pouvoir de M. DÉCAVÉ) a voté contre.

M. GEST : Je mets aux voix le vœu modifié par cet amendement.

Observations :

Mme BECKER (pouvoir à M. DÉCAVÉ) a voté contre.

M. VOULMINOT s'est abstenu.

M. GEST : Je souhaite que sur ce sujet, on fasse très attention à ce que l'on dit et ce que l'on fait. Quand je vois les conseils qui arrivent de l'extérieur, cela rappelle les plus mauvais souvenirs. Je ne ferai pas de commentaire supplémentaire.

83.3 - VŒU EN FAVEUR DU MAINTIEN DU FINANCEMENT DES ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE.

M. GEST : Qui présente le vœu en faveur du maintien du financement des ateliers de pratique artistique ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Les finances de l'État ne sont pas au beau fixe, c'est le moins que l'on puisse dire. Alors, il coupe un peu partout. Et la culture trinque, accompagnée par l'Education nationale. Après le gel des crédits du pass culture collectif, c'est au tour du financement des ateliers de pratique artistique d'être mis à l'index. La Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France a, en effet, annoncé l'arrêt du financement de ce dispositif qui permet l'organisation d'ateliers artistiques dans les établissements scolaires. Au total, ce sont 23 collèges et lycées qui vont s'en trouver privés dans l'Académie d'Amiens, dont plusieurs sur le territoire d'Amiens Métropole (les collèges Edouard Lucas, Jules Verne et le lycée de la Hotoie, par exemple). Ces activités ne sont pourtant pas une simple distraction ; il s'agit de véritables projets pédagogiques qui visent à l'émancipation, au développement de l'esprit critique et de la créativité, à la réduction des inégalités d'accès à la pratique culturelle. C'est un dispositif loué par les professionnels pour sa capacité à remobiliser des élèves en décrochage scolaire. L'arrêt de ces ateliers, c'est la perte d'un outil utile tant pour les enseignants que pour leurs élèves afin de créer des projets collectifs, créateurs de lien dans une société qui en manque parfois. C'est aussi une nouvelle mise en difficulté du monde de la culture qui perd là un champ d'intervention et donc un affaiblissement pour notre territoire alors même que la Métropole s'est engagée dans ce domaine, notamment en faisant le choix fort de ne pas baisser les dotations à la culture, contrairement à de nombreuses collectivités. Une décision d'autant plus difficilement compréhensible que ce dispositif ne représentait qu'un accompagnement de 25 000 € environ par la DRAC. C'est pourquoi Amiens Métropole en appelle : à la DRAC pour le rétablissement du financement des ateliers de pratique artistique, au Rectorat d'Amiens pour compléter ou compenser, en dernier recours, si besoin, la part du financement que la DRAC ne serait pas en mesure ou se refuserait à verser.

M. GEST : La réponse par Pierre SAVREUX.

M. SAVREUX : Nous comprenons, bien sûr, Madame DESBUREAUX, l'émotion que peuvent toujours susciter des baisses de crédit. Chacun connaît les contraintes budgétaires des collectivités, mais aussi de l'Etat, avec la nécessité pour les ministères de faire des économies. Et le ministère de la Culture a, cette année, effectivement été mis à contribution, ce qui a eu des conséquences dans les DRAC qui ont dû ensuite réaliser elles-mêmes des économies. Si l'intention de votre vœu est tout à fait louable, je vais, une fois n'est pas coutume, vous proposer de voter contre ce vœu pour plusieurs raisons. La première raison est que les arbitrages à la baisse de la DRAC ne concernent qu'une part infime, congrue, du volume total des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) accompagnées par l'Etat. Sans vouloir être l'avocat de la DRAC, je souhaite quand même relativiser certains propos qui ont été tenus ces derniers jours. Je rappelle que la DRAC, c'est 3 millions d'Euros au total pour l'EAC, et pour l'Académie

d'Amiens l'économie réalisée est de 25 000 €, ce qui représente pour le territoire d'Amiens Métropole une économie de 4 000 €. Si je vous propose de voter contre ce vœu, c'est que les interventions d'artistes dans les établissements, pour lesquels ces baisses sont prévues, peuvent être prises en charge par d'autres dispositifs existants et que finance également la DRAC ou l'éducation nationale. A l'heure où je vous parle, une manifestation a lieu. La DRAC et le recteur ont reçu les enseignants et les parents d'élèves qui le souhaitent, pour essayer de trouver des solutions. Ils vont réfléchir à des solutions financières, notamment dans le dispositif de la Cité éducative ou encore par du financement direct à l'enseignant référent. Et Hilaire MULTON, le DRAC a annoncé ce matin dans le *Courrier Picard* qu'il allait aussi mobiliser les gros équipements culturels de l'agglomération, notamment la Maison de la culture et le cirque dont on peut attendre qu'ils jouent un rôle en matière d'éducation artistique et culturelle.

Autre élément, la DRAC baisse les ateliers qui sont optionnels et ne touche en aucun cas à l'enseignement obligatoire de l'EAC, et surtout préserve les dispositifs qui, eux, ne peuvent bénéficier d'aucune autre source de financement. Par ailleurs, la DRAC n'enlève pas un seul centime à notre contrat métropolitain d'Education artistique et culturelle. Nous sommes bien d'accord que les baisses concernent uniquement le collège et le lycée, ce qui ne relève pas de la compétence de la Ville d'Amiens et de la Métropole. Et la participation de l'Etat pour notre contrat reste stable à hauteur de 92 000 €, et c'est même une hausse par rapport à il y a deux ans où sa participation était de 90 000 €. Enfin, depuis plusieurs années, malgré la baisse de cette année qui est infime et peut trouver des solutions, la DRAC a quand même joué un rôle important dans le rééquilibrage de son accompagnement financier entre le versant nord de la région et le versant sud. Elle accompagne davantage les acteurs culturels de notre territoire, notamment ceux qui font de l'EAC. Je pense, par exemple, à "On a marché sur la bulle", à la hausse dont a bénéficié le cirque Jules Verne, je peux également citer l'ESAD. Je terminerai en vous disant que dans le cadre des efforts demandés par la DRAC cette année aux équipements, Amiens Métropole n'a pas été touché, c'est-à-dire que les efforts ont essentiellement été demandés au versant nord. Je prends l'exemple du conservatoire. La DRAC accompagnait moins le conservatoire d'Amiens que celui de Lille, et la DRAC ne baisse pas sa contribution au conservatoire d'Amiens et elle fait peser l'effort sur le conservatoire de Lille.

Compte tenu de ces éléments, nous aurions préféré, comme vous, que la DRAC réalise des économies sur d'autres politiques que l'éducation artistique et culturelle parce que nous en avons fait une priorité de ce territoire et parce que nous avons fait le choix, comme vous l'avez rappelé, de ne pas baisser nos contributions aux acteurs culturels. Je vous rappelle aussi que se tiendront en octobre prochain les Assises européennes de l'éducation artistique et culturelle. Mais dans la mesure où le contrat avec Amiens métropole est respecté et ne subit aucune baisse, dans la mesure où la DRAC et le rectorat se montrent ouverts pour trouver des solutions, je vous invite, mes chers collègues, à rejeter ce vœu tout en vous assurant que nous resterons vigilants sur l'évolution du financement de l'EAC à Amiens, et nous ne manquerons pas de réagir si nous constatons des baisses plus substantielles et qui toucheraient, cette fois-ci, le cœur des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

M. GEST : Je mets donc aux voix ce vœu dont vous avez compris que nous proposons de rejeter pour les raisons qui ont été parfaitement précisées par Pierre SAVREUX.

REJETE

Observations :

Mme BECKER, MM. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), VOULMINOT, PRADAT, BARA, Mmes NOUAOUR, DELATTRE, DESBUREAUX et M. PIOT ont voté pour.
M. DESCHAMPS et Mme BELLINA se sont abstenus.

MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT (pouvoir de Mme BOUCHEZ), Mme PINON, M. MERCUZOT (pouvoir de M. STENGEL), Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD (pouvoir de Mme VANDEPITTE), SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR (pouvoir de M. DUMEIGE), MAQUET (pouvoir de M. OURDOUILLÉ), Mme SAVARIEGO, MM. DÈCLE, de JENLIS, Mme VERRIER (pouvoir de Mme LAVALLARD), M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, MM. LORIC, RIFFLART, Mmes BEN MOKHTAR, MAKDASSI, HAMADI, CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mmes LE CLERCQ (pouvoir de Mme VAGNIEZ), ROY, GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mmes BOHAIN, DELAHOUSSE (pouvoir de M. RIFFIOD), M. GUÉRIN, Mme BOCHÉ (pouvoir de M. SANGLARD), MM. DESPERELLE, MOLLIENS, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOR (pouvoir de M. VITRY), CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, BARDET (pouvoir de M. DÉMARET), Mme DUBREUCQ, M. VINDEVOGEL, Mme DOURNELGARAT, MM. TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON (pouvoir de Mme DJAROUNE), EVRARD, FIN, Mme FERRARO, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR (pouvoir de M. CHAMPION), M. BUSON, Mme CRINON (pouvoir de M. LAVIALLE), M. DARRAGON, Mme ROSE-TÊTU, M. LELEU ont voté contre.

83.4 - QUESTION ORALE : LA SITUATION DE LA SALLE DE BOXE D'ÉTOUVIE.

M. GEST : La question orale est déposée par le groupe Social Eco Citoyen et concerne la salle de boxe d'Étouvie. Qui la présente ? Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Monsieur le Président, chers collègues, cher Vice-président des sports, il y a bientôt deux ans, la salle de boxe du quartier d'Étouvie était détruite par un incendie lors des émeutes de l'été 2023. Depuis cet événement dramatique, qui a privé ce quartier populaire de l'un de ses poumons associatifs, aucune solution pérenne n'a vu le jour. Le club, qui comptait plusieurs centaines de licenciés et jouait un rôle social majeur auprès de la jeunesse, est aujourd'hui relégué dans des locaux de fortune, inadaptés à ses besoins : absence de vestiaires, espaces d'accueil exigus, conditions d'entraînement précaires. Pourtant, malgré les difficultés, l'équipe encadrante poursuit son action avec détermination et reste mobilisée au service des jeunes et du quartier. De nombreuses promesses ont été faites : reconstruction annoncée, recherches de financement, projets à l'étude... mais à ce jour, aucun calendrier précis, aucun engagement clair, aucune transparence sur le projet. Pire encore : aucune réponse aux demandes d'hébergement transitoire, comme celle déposée pour un local au château de Montières.

Cette situation nous interpelle collectivement. Et elle résonne avec un précédent encore vif dans les mémoires amiénoises : celui du gymnase Jean Bouin. Lui aussi, détruit par des incendies, avait fait l'objet de promesses fermes de reconstruction. Il avait même été inscrit au plan pluriannuel d'investissement de la Métropole. Pourtant, quelques mois plus tard, revirement complet : le projet est abandonné, sans concertation, sans débat, au profit d'autres priorités budgétaires. La population d'Amiens Nord n'a jamais vu renaître son gymnase. Et ce renoncement, malgré l'indignation qu'il a suscitée, reste un précédent inquiétant. Alors permettez-moi de poser la question : la salle de boxe d'Étouvie connaîtra-t-elle le même sort que le gymnase Jean Bouin ? Les promesses d'aujourd'hui sont-elles vouées au même avenir que celles d'hier, c'est-à-dire l'oubli ? Cette situation soulève une question essentielle : notre capacité, en tant que collectivité, à honorer nos engagements, à garantir l'équité territoriale, et à faire du « sport pour tous » un objectif concret. Car comment prétendre défendre l'égalité des chances si l'on laisse durablement un quartier populaire sans solution après la perte d'un équipement aussi structurant. Voulons-nous vraiment que le sport soit un droit accessible à tous, dans tous les territoires, ou acceptons-nous, en silence, que certains en soient exclus ?

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, pouvez-vous nous indiquer précisément où en est le projet de reconstruction de la salle de boxe d'Étouvie ? Quel est le calendrier détaillé, les financements identifiés, et les dispositifs transitoires envisagés pour que le club puisse continuer à fonctionner dignement jusqu'à la livraison du nouvel équipement ?

M. GEST : Je donne la parole à Guillaume DUFLOT pour la réponse. Je tenais simplement à dire à Madame NOUAOUR qu'elle n'oublie surtout pas, quand elle évoque les incendies, de préciser que ce sont des incendies criminels.

M. DUFLOT : Madame NOUAOUR, chère collègue, avant d'évoquer la salle de boxe d'Étouvie, j'étais certain qu'il serait question d'Amiens Nord également et j'ai donc anticipé ma réponse à votre question. Je souhaite brièvement apporter quelques éléments en réponse à vos propos sur l'ancien gymnase Jean Bouin au nord d'Amiens. Sans refaire l'historique du dossier, on peut rappeler que les saisons sportives qui ont suivi les incendies, puis la déconstruction du gymnase Jean Bouin, nous ont permis de constater que les besoins associatifs et scolaires étaient satisfaits. Chaque collègue et chaque lycée du secteur peuvent pratiquer l'EPS dans un équipement dédié. Aucun utilisateur relocalisé après les incendies n'a perdu de créneau, aucune nouvelle demande de créneau n'est restée en souffrance sur mon bureau. En tout état de cause, le sport n'est pas territorialisé, et si de nouvelles demandes étaient apparues, elles auraient pu être satisfaites avec des créneaux sur d'autres secteurs de la ville. Je rappelle enfin que le quartier Nord d'Amiens reste le secteur qui compte le plus grand nombre d'équipements sportifs, dont 6 gymnases : complexe sportif Beaumarchais, complexe sportif Gustave Charpentier, complexe sportif Jean Renaux, complexe sportif la Paix, complexe sportif Michel Dupontreué, et le gymnase Guynemer. Plutôt que de reconstruire coûte que coûte un gymnase dont le manque ne s'est pas fait ressentir, nous avons préféré engager, par exemple, la réhabilitation complète du Nautilus, autre équipement sportif structurant au nord d'Amiens et qui accueillera de nouveaux nageurs au cours du second semestre 2026.

S'agissant de la salle de boxe d'Étouvie, incendiée par des voyous en juin 2023, je ne peux pas vous laisser affirmer que le club a été abandonné. Le Président d'Amiens Métropole et moi-même nous sommes rendus sur le site dès le lendemain du sinistre. Dans les jours qui ont suivi, Amiens Métropole a mobilisé une enveloppe de 20 000 € pour racheter du matériel au club, et lui a attribué des créneaux dans le dojo du gymnase Emile Moiroud, juste à côté, ainsi qu'au Coliseum. Ces créneaux ont été depuis lors maintenus, et nous recherchons activement des solutions pour relocaliser les activités du club au cours des prochaines semaines et, vraisemblablement, le temps de la construction de cette salle de boxe. Car oui, chère collègue, la reconstruction de la salle de boxe est engagée par notre collectivité, mais elle prendra du temps, vous le savez bien, que je ne peux préjuger à ce jour, avant que le club puisse investir de nouveaux locaux. Passé le choc, nous avons déconstruit l'équipement et engagé la phase de discussion avec les experts et les assurances. Il a fallu ensuite engager la phase administrative. A ce jour, une consultation est en cours en vue de la désignation d'un programmiste dont la mission consistera à accompagner la collectivité dans la définition des besoins, des contraintes techniques et des orientations budgétaires du futur équipement. Nous reconstruirons cette salle sur l'emplacement de l'ancien équipement, et nous souhaitons également mutualiser cette structure avec une salle d'haltérophilie. Le rendu des études de programmation qui intégreront les besoins spécifiques de l'association, ainsi que les enjeux techniques, urbanistiques et financiers, est prévu pour la fin de l'année 2025.

Je suis bien conscient de l'impatience du club, et je connais l'énergie de son directeur sportif qui m'appelle régulièrement, actuellement une fois par semaine, voire plus. Nous avons donc des échanges réguliers. Je lui ai d'ailleurs parlé au téléphone avant-hier. En tout état de cause,

soyez assurée de l'attention portée par Amiens Métropole à la situation du club et plus largement à maintenir l'équité territoriale en matière d'accès au sport.

M. GEST : Nous en avons terminé avec cette longue séance. Je vous remercie de votre patience, de votre participation. Je remercie tout particulièrement les services d'Amiens Métropole, le service des Assemblées qui fait un travail considérable de préparation. Pour ceux qui ont la chance de prendre quelques vacances, comme Monsieur DESCHAMPS, je leur souhaite d'excellentes vacances. Je vous donne rendez-vous à la prochaine séance du conseil d'Amiens Métropole qui aura lieu le jeudi 2 octobre à 18h00.

La séance est levée à 22 h 13.

Le Secrétaire de séance



Thomas LHERMITTE

Le Président de séance



Alain GEST

CCOMUNA AGGLOMERATI
AMIENS MÉTROPOLE